

CFAO MOTORS TOGO ouvre désormais son showroom automobile



tous les samedis de 9h00 à 13h00



ACTUALITE

P.8-9

Accidents d'avions: **Comment les familles des victimes sont-elles indemnisées ?**



ACTUALITE P.2

Rapport ACBF sur les potentialités en leadership: le Togo classé 42^e sur 46 pays

ECONOMIE P.5

L'agriculture se digitalise !

IMMIGRATION P.6

"Canada en direct", "Accès Canada", "Destination Canada"... : peut-on faire confiance à ces «experts en immigration»?

SPORT P.13

Match Bénin-Togo: ces chiffres qui doivent inquiéter les Eperviers



La Banque Autrement
www.corisbank.tg

CORIS EPARGNE
KID

+ 4,5% D'INTÉRÊT
+ 2,5% DE BONUS SUR INTÉRÊT
2 FOIS L'AN*

DÉPÔT MINIMUM
5 000 FCFA

OFFERT
JUSQU'AU
30 AVRIL 2019

demain se prépare
aujourd'hui



✎ Kokouvi Ekpé AGBOH AHOULETE

SECRÉT DE POLICHINELLE

Une vive polémique agite la coalition de l'opposition togolaise depuis plusieurs jours. Il s'agit d'une infamante affaire de 30 millions de FCFA dont elle aurait été gratifiée par un Chef d'Etat de la sous-région, au plus fort de la crise que notre pays a traversée. Si plusieurs leaders de la coalition (notamment Me Dodji Apévon des Forces Démocratiques pour la République, Aimé Tchabouré Gogué de l'Alliance des Démocrates pour un Développement Intégral et Fulbert Attisso de Togo Autrement) ont confirmé l'existence de cette « manne » sans s'accorder sur l'utilisation qui en a été faite, d'autres contestent même son existence. A l'instar de Jean-Pierre Fabre, campant comme toujours le chevalier blanc incorruptible (posture qui ne fait plus guère recette), qui nie qu'un tel pactole ait atterri dans les caisses de la C14, accusant ses amis qui soutiennent le contraire, de faire le jeu du pouvoir et de travailler à la démobilitation.

Il est cependant contredit sur la question par son propre Chargé à la Communication Eric Dupuy, qui a fini par concéder en début de semaine que de l'argent a bel et bien circulé. Pour se justifier, celui-ci a expliqué que « toutes les luttes bénéficient de soutien discret.... Si ceux qui sont au pouvoir ont le droit de voler l'argent du peuple, nous aussi on a le droit d'être financé par qui on veut » (sic). Ses militants apprécieront. D'autant plus que les Chefs d'Etat sous régionaux dont il assume le soutien financier, débitent certainement les fonds de leurs comptes personnels et non des fonds publics.

Quoi qu'il en soit, c'est un secret de polichinelle mal gardé (pléonasse assumé) que la C14 a reçu des mains d'un dirigeant d'un pays ami du Togo la somme querellée. Il s'agit du président ivoirien Alassane Ouattara qui a remis l'enveloppe à une délégation de la coalition dans sa suite de l'hôtel du 02 Février lors du sommet de la CEDEAO, tenu à Lomé fin juillet 2018.

En réalité, et « les initiés » le savent, tout au long de la crise, de Conakry à Accra, en passant par Lomé et Paris, des mallettes ont circulé ; expliquant d'ailleurs l'insistance et l'empressement de certains, à faire partie des délégations, y compris malgré leurs soucis de santé. Bien plus, ce n'est pas la première fois que des opposants togolais se voient « gratifiés » depuis le début du processus démocratique. C'est monnaie courante depuis l'époque de feu Gnassingbé Eyadéma. Ce sont les « habitudes de la maison » pour reprendre l'expression consacrée. Il y a ceux qui prennent leurs valises directement auprès des autorités togolaises et ceux qui, plus discrets, se les font remettre par autorités étrangères interposées.

Nous partageons l'idée que la lutte politique a un coût et exige des moyens. Sous tous les cieux. Dans un contexte où les cotisations de militants sont une arlésienne, que le niveau des dons privés reste faible ou encore que le financement public des partis politiques est à son balbutiement, la tentation d'accepter les « cadeaux » est forcément grande. D'autant plus que sur l'échiquier politique togolais, et contrairement à plusieurs autres pays de la région où le leadership est trisé par des millionnaires ou des milliardaires, beaucoup de dirigeants de partis sont sans activité professionnelle connue et ont des sources de revenus non identifiées, lorsqu'ils en ont. Pour autant, l'attitude de la C14 est condamnable pour deux raisons, essentiellement.

D'abord pour le manque de transparence, pourtant l'un de ses angles d'attaque favoris contre le pouvoir. Elle aurait dû assumer ce financement et le rendre public. N'eussent été les révélations de la presse, cette information serait restée cachée. Ensuite, lorsque vous vous faites financer par une personne physique ou morale, qui plus est Chef d'état ayant son mot à dire es qualité dans la résolution de la crise dont vous êtes partie prenante, vous convaincrez difficilement de ne pas être sous influence. Un euphémisme.

RAPPORT 2019 DE L'ACBF SUR LES POTENTIALITES EN LEADERSHIP TRANSFORMATEUR SUR LE CONTINENT :

✎ Ibrahim Seydou

Le Togo classé 42^e sur 46 pays

La Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF) vient de publier la 7^e édition de son Rapport sur les Capacités en Afrique pour l'année 2019 (ACR 2019), sous le thème « Encourager le leadership transformateur pour le développement de l'Afrique ». C'était lors de la 28^e assemblée annuelle du Conseil des Gouverneurs de la Fondation tenue à Yaoundé au Cameroun les 7 et 8 mars 2019. Avec une valeur de 39,9 sur 100 comme indice, le Togo occupe la 42^e place sur un total de 46 pays étudiés en matière de capacité en leadership transformateur.

Le rapport ACR 2019 donne un aperçu sur les potentialités en matière de leadership sur le continent à travers des études indépendantes menées dans 46 pays africains. Il aborde les dimensions de capacité en leadership de transformation aussi bien dans le secteur public que du privé. Le rapport examine d'abord les fondamentaux du leadership suscitant la mobilisation des énergies nécessaires pour un développement participatif et inclusif des pays africains. Il identifie ensuite les faiblesses et autres enjeux en matière de capacité en leadership pour la réalisation du développement durable sur le continent. Enfin, il propose des stratégies appropriées et des recommandations concrètes en vue d'améliorer les performances, combinant les dimensions techniques et les changements de comportements pouvant garantir le succès et l'atteinte des résultats de développement. Par ailleurs, le rapport lance un appel à l'accroissement des investissements dans les interventions de renforcement des capacités en leadership de transformation à tous les niveaux, particulièrement dans les services des Etats et au sein des Gouvernements.

Ile Maurice et Burkina-Faso en tête

Le rapport ACR 2019 définit le leadership transformateur comme celui qui, à travers ses actions, engendre un changement structurel dans une perspective à long-terme. Dans le contexte de développement, il s'agit d'un leadership qui apporte des améliorations significatives et durables dans la vie des populations, se traduisant par l'augmentation de leurs revenus, une meilleure espérance de vie, des réseaux de sécurité sociale complets et un accès universel aux services de base. Le leadership est essentiel pour la réalisation de l'Agenda 2063 de l'Afrique, cadre stratégique pour la transformation socioéconomique du continent, et pour l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD) définis par la communauté internationale.

Le niveau de capacité d'un pays en matière de leadership transformateur est mesuré dans le rapport à travers l'Indice de Capacité en Afrique (ICA), l'instrument permettant de compiler les informations relatives aux efforts menés par un pays dans des domaines

Rang	Pays	Indice	Rang	Pays	Indice
1 ^{er}	Maurice	70,8	24 ^e	Djibouti	52,1
2 ^e	Burkina Faso	67,0	25 ^e	Mauritanie	51,7
3 ^e	Malawi	66,2	26 ^e	Zambie	51,2
4 ^e	Ghana	65,2	27 ^e	Éthiopie	51,2
5 ^e	Tanzanie	64,5	28 ^e	Comores	51,0
6 ^e	Mali	64,1	29 ^e	Ouganda	48,5
7 ^e	Tunisie	63,8	30 ^e	Gabon	48,4
8 ^e	Rwanda	63,3	31 ^e	Kenya	46,3
9 ^e	Namibie	61,1	32 ^e	Zimbabwe	46,1
10 ^e	Maroc	60,5	33 ^e	Somalie	45,4
11 ^e	Nigeria	59,6	34 ^e	Gambie	43,9
12 ^e	Bénin	58,4	35 ^e	Tchad	42,9
13 ^e	Liberia	57,8	36 ^e	Congo	42,5
14 ^e	RD Congo	57,1	37 ^e	Cameroun	42,4
15 ^e	Côte d'Ivoire	56,2	38 ^e	Sierra Leone	42,2
16 ^e	Mozambique	55,9	39 ^e	Eswatini	41,3
17 ^e	Guinée	55,8	40 ^e	Algérie	40,2
18 ^e	Burundi	53,9	41 ^e	Égypte	40,1
19 ^e	Niger	53,8	42 ^e	Togo	39,9
20 ^e	Lesotho	53,7	43 ^e	RCA	37,0
21 ^e	Sénégal	53,6	44 ^e	Soudan du Sud	36,0
22 ^e	Botswana	53,1	45 ^e	Madagascar	34,8
23 ^e	Afrique du Sud	52,2	46 ^e	Guinée-Bissau	24,0
Classement des pays sur la base de l'Indice de Capacités en Afrique (ICA 2019)					
Source : Rapport ARC 2019					

précis. Il s'agit d'un indice composite calculé sur la base d'une évaluation quantitative et qualitative couvrant les quatre domaines thématiques suivants : l'environnement institutionnel, la mise en œuvre des interventions, les résultats de développement, et résultats de développement des capacités. Cet indice est une valeur comprise entre 100 et 0 exprimant respectivement une capacité très élevée ou très faible observée dans un pays donné. Avec une valeur de 39,9 comme indice, notre pays le Togo occupe la 42^e place sur un total de 46 pays en matière de capacité en leadership transformateur. L'Ile Maurice obtient la première place avec un indice de 70,8 suivi du Burkina Faso (67,00) et du Malawi (66,2).

Les Gouvernements interpellés :

Le rapport indique que les résultats de l'ICA 2019 sont dans l'ensemble satisfaisants, principalement en raison d'un environnement politique favorable permettant de rendre possibles le changement et le développement transformationnel dans les pays. Des progrès observés ont été accomplis vers un leadership transformateur en Afrique. Le cadre du leadership transformateur s'améliore de plus en plus dans un certain nombre de pays, notamment grâce à des modifications constitutionnelles visant à institutionnaliser les valeurs et l'éthique du leadership transformatif – au Ghana

et au Kenya par exemple- en matière de droits de l'homme, de transparence, de responsabilité et de codes de conduite pour les agents du secteur public. Et un nombre important de pays mènent des efforts pour mettre en place des programmes de formation des leaders transformateurs.

Selon le rapport ARC 2019, le renforcement des institutions demeure la clé du développement et de renforcement des capacités en leadership transformateur. Il est important d'avoir des dirigeants capables de conduire le changement et les institutions qui transcendent leur mandat individuel et qui tiennent plutôt compte des intérêts collectifs. Des efforts de renforcement des capacités devraient donc cibler les plus hauts responsables politiques du secteur public et les grands décideurs économiques dans le secteur privé. Un appel est ainsi lancé aux Gouvernements d'investir massivement dans l'acquisition des compétences dans leurs services publics. Les capacités, les systèmes et les processus doivent être renforcés dans les unités et entités de planification économique et financières, responsables des stratégies sociales, sanitaires et éducatives. Il est tout aussi important de renforcer les capacités des entités chargées de la transparence et de reddition de compte, à l'exemple des médiateurs et des cellules de lutte contre la corruption et les services d'audit.

(Suite à la page 3)

Des réformes pour une transformation structurelle de l'économie togolaise

✎ Charles DJADE

Deuxième Top Performer en Afrique en matière d'amélioration du climat des affaires selon le récent rapport de Doing Business, le Togo continue d'afficher ses ambitions. Pour attirer plus d'investisseurs dans le cadre de la réalisation du Plan national de développement (PND) dont 65% du financement est réservé au secteur privé, le gouvernement redouble d'efforts pour rendre le climat des affaires plus favorable. Entre novembre 2018 et février 2019, plusieurs réformes menées sous la houlette de la Cellule du Climat des Affaires, coordonnée par Sandra Johnson, ont été renforcées et améliorées. Du transfert de propriété avec la fusion des formalités (trois en une) au paiement des impôts et axes, en passant par le permis de construire, le raccordement à l'électricité, la création d'entreprise, l'exécution du contrat, la justice commerciale, aucun secteur n'est laissé pour compte. Focus Infos revient sur quelques unes.

Transfert de propriété

Indicateur important dans l'amélioration du Climat des affaires, selon les experts, il est au cœur des réformes engagées. En ce sens, le gouvernement a procédé depuis décembre dernier au regroupement des formalités de mutation, les phases d'étude de dossiers, de liquidation et de paiement des droits d'enregistrement et de conservation en matière foncière, en matière de propriété (mutation totale) sont fusionnées. L'enregistrement s'effectue désormais avec dépôt des expéditions. A la conservation foncière, un agent a été responsabilisé. Un allègement fiscal a été aussi concédé avec pour incidence, la baisse des frais d'enregistrement et de mutation désormais fixés à 35 000 F Cfa au lieu de 4% de la valeur vénale de l'immeuble. Un formulaire de plainte est également mis à la disposition des usagers pour signaler tout cas d'abus et d'excès de pouvoir téléchargeable sur le site de la direction du cadastre et de la conservation foncière et de l'enregistrement. Une base de données numérisées sur le foncier a été créée, permettant de consulter l'historique de propriété (ventes, hypothèques, radiations). Les délais ont été également réduits.

Conséquence : 70 transferts ont été effectués en janvier 2019 contre 35 dossiers en moyenne enregistrés à la même période en 2018. Au total 272 transferts de propriété ont été effectués en 2018 contre 130 en 2017, soit une hausse de plus de 100%. »

Cette importante amélioration est la conséquence des réformes opérées en 2018 relatives à la réduction du coût et à la numérisation des titres fonciers



Sandra Johnson coordinatrice de la CCA

», explique la Direction du Cadastre.

Création d'entreprises

Sur cet indicateur, le gouvernement a mené de nombreuses actions en faveur des promoteurs d'entreprises. Déjà en 2014, un arrêté a été pris permettant de créer en République Togolaise, une société à responsabilité limitée (SARL) avec ou sans recours au notaire. D'après le Centre de formalité des entreprises (CFE), sur ces trois dernières années, il y a eu plus de créations de SARL sous seing privé que par acte notarié. Au cours de 2018 par exemple, plus de 85% des entreprises SARL ont été créées par acte sous seing privé soit, 2.200 sur un total de 2587 entreprises contre 75% il y a un an. D'ailleurs depuis

fin février dernier, le Guichet Unique du CFE est ouvert de 7h30 à 14h00 pour les dépôts alors que les retraits se font entre 14h30 et 18h.

Paiement de l'impôt

Le domaine est réglementé depuis janvier 2019 par un nouveau code regroupant l'ensemble de procédures fiscales afférentes aux différents impôts et taxes prévus, notamment les obligations déclaratives et de paiement, les sanctions, les procédures de contrôle, de recouvrement et du contentieux. Ledit code est marqué selon le commissaire aux impôts de l'Office togolais des recettes (OTR), Esso-Wavana Adayi, par plusieurs faits : la suppression d'une dizaine d'impôts, notamment la taxe sur les salaires, la taxe complémentaire, l'impôt sur le revenu, la taxe professionnelle, la surtaxe foncière sur les propriétés insuffisamment bâties

entre autres puis l'exonération de la TPU (taxe professionnelle unique). Sur ce point, le code exonère de deux ans les nouvelles entreprises de cette taxe.

Autre bonne nouvelle, la mise en place d'un mécanisme visant à accélérer le remboursement de la TVA; la télé déclaration est rendue obligatoire pour les petites et moyennes entreprises après les grandes entreprises depuis 2016.

Le télépaiement est aussi effectif. Deux banques de la place offrent ce service actuellement. A la caisse nationale de sécurité sociale, il a été lancé la déclaration en ligne des cotisations et autres services. 1700 entreprises ont utilisé ce service à la date du 28 février. Le télépaiement des cotisations via les services mobile money des opérateurs mobiles est rendu effectif.

Exécution du contrat

En la matière, le gouvernement a renforcé la plateforme sur l'automatisation des procédures relatives aux contentieux commerciaux permettant aux avocats de faire des saisines et de payer en ligne. Une loi a été adoptée en décembre 2018 instituant des juridictions commerciales en République Togolaise pour améliorer l'efficacité du règlement des litiges commerciaux. Une chambre de petite créance a été mise en place pour connaître des affaires dont les intérêts litigieux n'excèdent pas la somme d'un millions de F Cfa sans appel (donc réduction de délai), avec des procédures simplifiées.

Des frais d'enrôlement ont été aussi réduits. Le recours à la médiation et à la conciliation volontaire est encouragé.

Il est fixé une limitation désormais du nombre de renvois (ajournements) au maximum à trois ainsi qu'un délai pour la procédure relative au traitement des litiges commerciaux. En vue d'accélérer les traitements des contentieux commerciaux dans le cadre de la digitalisation des services administratifs, le gouvernement a procédé aussi à l'actualisation de la plateforme de télé-procédure (FORSETTI Commerciale). Ainsi donc les avocats peuvent saisir des juridictions commerciales en ligne, déposer les plaintes, accéder aux lois, aux règlements et à la jurisprudence.

Quant aux juges et greffiers, ils peuvent générer automatiquement les ordres du tribunal, les calendriers d'audiences pour tous les cas sur leur dossier, assigner de façon automatique au hasard les dossiers aux juges au sein de la chambre commerciale du tribunal de première instance de Lomé. Ceci pour éviter des cas de corruptions souvent reprochés aux juges qui dans le passé, avaient le choix de choisir eux-mêmes un juge de la chambre commerciale du tribunal sur la base d'expériences ou autres facteurs.

Pour Sandra Johnson, coordonnateur de la Cellule Climat des affaires, « cette batterie de réformes » vise à améliorer le climat des affaires et est menée pour le bonheur des Togolais. « Toute réforme est difficile mais la réalisation de nos ambitions traduites dans le Plan national de développement passera par-là, à savoir, créer le cadre réglementaire et les facilités nécessaires pour une transformation structurelle de l'économie en vue d'une croissance forte durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emploi », a-t-elle déclaré à Focus Infos.

Le Togo classé 42^e sur 46 pays

7^e édition :

Le Rapport sur les Capacités en Afrique 2019 (RICA 2019) est le septième de la série et à l'instar de ses prédécesseurs, mesure la capacité des pays africains dans la mise en œuvre de leur programme de développement avec un accent particulier sur les déterminants clés des capacités de développement. La production de ces divers rapports est soutenue financièrement par la

Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le Développement, la Banque africaine de développement et des États africains membres de la Fondation. Le rapport inaugural (1^{ère} édition) fut lancé en 2011 sous le thème «Développement des capacités des Etats Fragiles» suivi de cinq autres publications, notamment:

- 2012 : Développement des capacités pour la transformation

agricole et sécurité alimentaire
- 2013 : Développement des capacités en gestion des ressources naturelles
- 2014 : Capacités nécessaires pour l'intégration régionale
- 2015 : Capacités nécessaires pour la mobilisation des ressources domestiques en Afrique
- 2017 : Renforcement des Capacités en science, technologie et innovation pour la transformation de l'Afrique

(Suite de la page 2)

Pour rappel, la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF) est une agence spécialisée de l'Union Africaine ayant pour vision «une Afrique capable de réaliser son propre développement».

Elle a pour mission le renforcement des capacités humaines et institutionnelles pour une bonne gouvernance et le développement économique durable en Afrique. Elle

a été créée en 2011 par les Gouvernements africains en collaboration avec des partenaires en développement comme un instrument d'accompagnement de ces Etats dans leurs efforts de renforcement des capacités endogènes pour la transformation de leur économie et un développement durable. Elle a son siège basé à Harare au Zimbabwe, et est actuellement dirigée par le Professeur Emmanuel Nnadozie en qualité de Secrétaire Exécutif.

L'agriculture se digitalise !

✎ KSA

Avec une contribution estimée à 40% du Produit Intérieur Brut (PIB) et occupant 70% de la population active, l'agriculture togolaise est, sans doute, aujourd'hui l'un des premiers secteurs qui fait l'objet d'une attention particulière de la part des pouvoirs publics. Face à un processus irréversible de numérisation qui affecte des pans importants de l'économie, le secteur agricole est appelé, certes à un rythme pas encore assez soutenu, d'opérer sa propre mue. Et des solutions accompagnent déjà la transformation digitale du secteur.

Des engrais subventionnés pour les paysans vulnérables via Agri-PME

Fruit d'un attelage entre le Ministère des Postes, de l'Economie Numérique et celui en charge de l'agriculture, Agri-PME est dénommé le porte-monnaie électronique du paysan.

Via cet outil qui met la téléphonie mobile au service de la promotion du secteur agricole, le gouvernement poursuit des objectifs précis : rendre le versement des subventions plus sûr, plus simple et plus transparent, assurer la traçabilité et l'opportunité du versement aux agriculteurs nécessiteux, connaître en temps réel l'état du marché ainsi que la disponibilité des stocks d'engrais dans le pays, renforcer l'implication du secteur privé et favoriser la création d'emplois, recueillir un nombre important d'information sur le secteur et ses spécificités (comme l'âge, le sexe, la localisation, la superficie cultivable ou bien encore les semences choisies, etc).

L'année de son lancement (2016), le gouvernement a octroyé aux agriculteurs vulnérables une subvention comprise entre 1,5 et 2 milliards F CFA pour l'acquisition d'engrais via le porte-monnaie électronique (PME). L'idée a permis de se passer des intermédiaires et de réduire les coûts des transactions. Concrètement, a développé Cina Lawson, ministre des Postes et de l'Economie Numérique à une rencontre internationale, « chaque agriculteur vulnérable bénéficiaire a été identifié et doté d'un P.M.E. afin de percevoir sa subvention et de procéder à l'achat des intrants agricoles auprès d'un distributeur agréé, lui-même muni d'un P.M.E. Ce projet, qui est une grande première en Afrique francophone, a également permis de mettre en place un véritable système d'informations agricoles en procédant à l'identification des agriculteurs locaux et au recueil de données dans le secteur (géolocalisation des plantations, surfaces cultivables, spécificité des cultures, quantité de production », etc.).

En février 2019, plus de 250 000 agriculteurs vulnérables ont reçu des subventions de l'État à travers le porte-monnaie électronique Agri-PME, indiquent les statistiques.



Un producteur agricole utilisant un drone

Dans le même temps, le volume d'engrais subventionné est passé de 25.000 tonnes à près de 30.000 tonnes.

« Je cultivais du maïs sans utiliser de fertilisants, des engrais et les récoltes n'étaient pas tout à fait abondantes ni à la hauteur de nos

attentes. Nous avons alors décidé d'utiliser des engrais. Mais ils nous revenaient trop cher. 13 000 FCFA pour un sac de 50 kg d'engrais. Nous n'avions pas assez de moyens pour nous en procurer. Maintenant, le prix a été subventionné et ramené à 9 000 FCFA et j'y ai souscrit. Aussi d'un quart d'hectare, je cultive

maintenant 1 hectare de maïs. J'ai eu la subvention grâce à mon Porte-Monnaie Electronique (PME). Ce qui me permet dorénavant de mieux prendre soin de ma famille », confie Koffi Amegassi, agriculteur à Kpalimé. Au-delà, l'objectif est de mettre en place d'un Système d'Informations

Agricoles (SIA) afin de pouvoir pleinement exploiter les données collectées et de mettre un écosystème complet pour soutenir la filière agricole sur toute la chaîne de valeur.

Et, à terme, d'atteindre l'objectif d'identification de 4 000 000 d'agriculteurs vulnérables et d'utilisateurs d'Agri-PME à l'horizon 2030.

E-agribusiness, le metteur en relation de l'agriculteur et du consommateur

Alors qu'Agri-Pme facilite la production agricole par la subvention des engrais, une plateforme électronique mise en place par Dona Etchri, l'une des figures montantes de l'entrepreneuriat togolais, permet de relier directement l'agriculteur et le consommateur en vue de la commercialisation des produits. Avec cette plateforme, c'est quasiment toute la « chaîne de valeurs agricoles », de la production à la commercialisation qui se numérise.

Dans la pratique, tout agriculteur peut souscrire au service offert par la plateforme E-agribusiness et payer ses publications via le mobile Money (TMoney pour le réseau Togocel). L'acheteur qui s'abonne au service recevra des notifications

Quand le producteur publie son offre (quantité, prix, etc.) en utilisant l'un des canaux disponibles, elles sont modérées, puis acceptées ou rejetées. Les publications acceptées sont notifiées aux abonnés par (SMS, mail) et diffusées via le site web E-Agribusiness, réseaux sociaux, TV, radio, panneaux LED). Conseils aux producteurs par SMS et appels

La plateforme facilite également les recherches (localité, disponibilité et prix des produits, cartographie des disponibilités par produit, etc.).

Avec E-agribusiness, l'agriculteur a accès à un marché plus vaste ; il réduit ses pertes de récoltes, il vend au juste prix, augmente ses revenus et améliore ses conditions de vie. Pour l'acheteur, E-agribusiness permet de meilleurs ciblage (zones géographiques, stock disponible, prix, interlocuteurs fiables) et la facilitation des achats.

Au-delà de la mise en relation de l'acheteur et du producteur, la plateforme, apprend-on, aide à la mise en œuvre des politiques agricoles, à la réduction de la pauvreté et contribue à l'inclusion financière.

Agridigitale : l'informateur agricole spécialisé

Même s'il n'est pas dédié exclusivement à l'information agricole puisqu'il diffuse également de l'information liée à l'énergie et plus globalement au développement durable, Agridigitale est un média en ligne qui fournit du contenu à 75% au minimum dédié à la promotion de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche au Togo et en Afrique. Selon Anani Etsri, son rédacteur en chef, l'option digitale se justifie en ce que de nos jours, la plupart des jeunes ont un smartphone et que la digitalisation de l'agriculture, qu'on le veuille ou non, finira par s'imposer. « C'est dans cette perspective de toucher la majorité de la jeunesse que nous avons choisi de nous positionner en tant que journal en ligne », explique-t-il. Pour la startup de l'information agricole accessible gratuitement et qui revendique plus d'un demi-million de visiteurs et environ le million de vues sur ses pages, le numérique offre au secteur agricole aujourd'hui de nombreux avantages. Grâce au numérique (drone, big data, intelligence artificielle), on peut apporter au sol, juste ce dont il a besoin.

« Partout sur le continent, comme au Togo des jeunes ont développé des applications qui permettent de réduire considérablement la pénibilité des travaux champêtres. Toujours grâce au numérique, les gens ont la possibilité d'être dans leur champ ou à la maison et vendre leur production sans se rendre au marché. Bref, le numérique offre plein d'opportunités au secteur. Agridigitale part chaque jour à la chasse de ces initiatives qu'il porte à la disposition de ses lecteurs ». Agridigitale apporte de l'information à ses différents utilisateurs pour qui il semble servir d'outil de prise de décision.

De fait, apprend-on, il mène des investigations pour apporter aux producteurs des informations liées aux différents dispositifs mis en place par le gouvernement pour faciliter le travail de la terre. Les informations diffusées rapportent aussi des exploits que réalisent certains agriculteurs et permettent de lever un coin de voile sur leurs contraintes et difficultés. Les publications amènent parfois certains décideurs à contacter l'équipe d'agridigitale pour rentrer en contact avec l'intéressé (producteurs ou promoteur/startup d'un projet agricole). Enfin, la startup agridigitale met en exergue les opportunités dont regorge le secteur agricole à travers les différentes filières ou spéculations. Dans ce cas, c'est à travers des recherches scientifiques et des success stories des paysans.

« La prochaine révolution agricole passera par le digital. Le numérique est au cœur de tout. On évoque la data agricole, les blockchain, l'intelligence artificielle, le big data, etc ».

Face à la démographie galopante, les pratiques anciennes semblent anachroniques. On parle plus d'agriculture de précision. L'explosion des start-up avec les solutions innovantes qui sont proposées permettent de croire à cela. Aujourd'hui diverses plateformes sont développées et sont aussi les unes que les autres innovantes. Ce sont les signes avant-coureurs de l'entrée dans cette grande révolution agricole.

La digitalisation du secteur agricole est d'autant plus incontournable aujourd'hui que sur la période 2018-2022, le Togo devrait, en ligne avec l'axe 2 de son plan de développement, amorcer la transformation agroalimentaire. Des productions qui devront trouver des débouchés, via notamment les outils numériques.

Coris Bank International ouvre deux agences en région

✎ Ibrahim Seydou

La filiale Togolaise de Coris Bank International (1ere banque Certifiée ISO 9001:2015 au Togo), se rapproche de ses clients de l'intérieur du pays. Le 28 février et le 1er mars, la banque a inauguré ses agences de Kara (420 km de Lomé) et de Cinkassé (660 Km de Lomé).

« L'ouverture de ses agences s'inscrit dans la politique d'extension du réseau d'agences sur toute l'étendue du territoire national, afin de toucher toutes les couches sociales et être plus proche de la clientèle », indique un communiqué parvenu à notre rédaction.

Alassane KABORE, Directeur Général de CBI Togo, précise qu'à travers cette présence à KARA et CINKASSE, « nous sommes ainsi convaincus chaque jour davantage que c'est réellement par la proximité que nous pourrions créer les changements tant attendus : satisfaire les demandes de la clientèle en temps et accompagner également les TPE, PME dans les projets de développement ». « Le projet d'extension du réseau d'agences se poursuivra avec prochainement deux autres agences mais également



Le personnel de la banque poant avec le préfet de la Kozah

l'ouverture d'une branche de la finance islamique au cours de cette année 2019 », a-t-il confié.

A Cinkassé, la cérémonie d'ouverture a été présidée par le Secrétaire Général

de la Préfecture représentant le Préfet et à Kara par le Préfet de la Kozah le Colonel Bakali qui n'a pas caché un seul instant sa joie. Ce dernier a dans son message salué les dirigeants de la

Banque pour le choix porté sur Kara pour abriter une agence.

Faisant d'une pierre deux coups, la banque a offert des dons de matériel à la préfecture de la Kozah notamment des Matelas hospitaliers pour le Centre Hospitalier Universitaire de Kara, des Produits pharmaceutique de première nécessité pour le Centre Médico-social de l'Université de Kara et des Poubelles à la mairie et à la préfecture. Les dons ont été remis au Préfet de la Kozah par le Directeur Général.

La démarche selon les responsables de la Banque s'inscrit dans le cadre des CORIS DAYS dédiés aux actions sociales en faveur des populations et mais également des rencontres thématiques.

Pour rappel, Coris Bank International

Togo est la quatrième filiale de CORIS HOLDING dont le siège est basé à Ouagadougou au Burkina Faso. CORIS BANK INTERNATIONAL TOGO a lancé officiellement les activités en février 2015 et ambitionne de devenir la banque de référence en matière de financement de projets économiques à travers une offre de produits et services diversifiés à des coûts compétitifs. Depuis son lancement au Togo, la banque ne cesse de séduire sa clientèle à travers une panoplie de produits et services financiers, à l'instar de ses comptes épargnes accessibles à chaque bourse, à savoir CORIS EPARGNE KID, CORIS EPARGNE DADA, CORIS EPARGNE KDO, CORIS EPARGNE LEADER.

A ce jour, elle couvre Lomé à travers cinq agences à savoir l'agence Principale, l'agence Grand Marché, l'agence Hedzranawoe, l'agence du Port, l'agence Agoe en plus des deux nouvellement ouvertes à Kara et à Cinkassé.

Pour les deux prochaines années, l'Allemagne va accorder un don de 66,5 millions d'euros au Togo

L'Allemagne s'est engagé le 14 mars dernier à l'issue des pourparlers intergouvernementaux à accorder 66,5 millions d'euros (environ 43,61 milliards de FCFA) sous forme de don au Togo. En étroite ligne avec les priorités du PND et du Plan Marshall avec l'Afrique de l'Allemagne, les deux gouvernements se sont accordés à poursuivre l'appui à la formation professionnelle et à l'emploi des jeunes, au développement rural et à la décentralisation ainsi qu'à des financements complémentaires

pour l'électrification rurale et la santé maternelle et infantile. Les parties ont également convenu de renforcer davantage l'amélioration des conditions-cadres pour la promotion du secteur privé à travers les divers programmes de la coopération. Les deux parties ont souligné l'importance des conditions cadres améliorées pour le développement économique durable. Dans ce contexte, la délégation allemande a félicité le Togo pour son admission à l'initiative Compact with Africa du groupe G20 en proposant

de renforcer la promotion du secteur privé à travers les divers programmes de coopération.

L'Allemagne est le plus grand donateur bilatéral du Togo. Elle appuie le Togo dans le cadre de la coopération bilatérale au développement par des contributions non remboursables d'un montant d'environ 264,5 millions d'Euros (soit environ 173,6 milliards de FCFA) depuis 2012, y compris les nouveaux engagements qui viennent d'être pris pour les deux années à venir.



Echange de documents lors de la signature du protocole d'accord

REALISATIONS CHINOISES AU TOGO: Le diplomate fait le point au PM

Komi Selom Klassou a reçu le vendredi 16 mars à Lomé l'ambassadeur de Chine au Togo, Chao Weidong. Le plénipotentiaire chinois est allé faire au Premier ministre le point des projets portés par la Chine et qui sont en cours de réalisations dans notre pays.

« Il y a plusieurs réalisations qui se concrétisent cette année au Togo notamment le centre administratif, la réhabilitation du stade de Kegué, l'auditorium, etc. J'ai fait au Premier ministre une brève présentation des avancements de ces projets et je me félicite de

leurs bons avancements » a déclaré le diplomate chinois à l'issue des échanges avec le Premier ministre. M. Chao Weidong a émis le vœu que la coopération entre le Togo et la Chine se renforce davantage dans l'avenir. « Dans le cadre du Forum Chine-Afrique pour la Coopération (FOCAC) et du lancement du Plan National de Développement (PND), la coopération sinotogolaise a une belle perspective.

« Nous souhaitons que cette coopération soit plus diversifiée, plus élargie et plus enrichie pour le bonheur de nos populations », a conclu M. Weidong.



Tête à tête entre Klassou et Chao Weidong

« Canada en direct, Accès Canada, Etudiants Sans Frontières, Destination Canada... » : peut-on faire confiance à ces « experts en immigration »?

Début 2010, des cabinets d'« experts » ou de « consultants » spécialisés en immigration canadienne commencent à s'installer au Togo. La dynamique va se poursuivre au cours des années suivantes, preuve que ces « experts » ont compris qu'il existe un vrai marché de l'émigration vers le Canada et de belles opportunités d'affaires. Leurs services, vendus à grand renfort médiatique, portent sur différentes sortes de programmes, ayant pour dénominateur commun, au bout du processus, l'immigration au Canada. Si certains de leurs clients ont pu effectivement émigrer, pour la plupart, l'aventure a plutôt tourné à la mésaventure. Reportage !

Le vendredi 04 septembre 2015, Edmond Sadonou, l'associé-gérant de Canada Experts Pros, l'un des cabinets installés à Lomé et proposant des services d'intermédiaire et de conseils en immigration canadienne, présente devant les objectifs des caméras, pas moins de 17 candidats à qui il remet leurs visas pour le Canada. Le précieux sésame pour entrer dans ce pays de l'Amérique du Nord et leur donner l'opportunité de transformer leur rêve en réalité : étudier, travailler, devenir résident permanent, etc.

« Je suis ému et je remercie Dieu, car ce n'est pas par notre force mais c'est par celle de Dieu qu'on est arrivé au bout de ce processus. Je conseille mes frères et sœurs d'approcher le cabinet de M. Sadonou car il travaille avec Dieu qui a créé le Canada. Quelle que soit la situation, ils auront des résultats positifs », avait confié Kossi Ekoué, un des clients satisfaits. Pour lui, le chemin semblait déjà tout tracé. Le Canada offre des milliers d'opportunités aux immigrants. A l'opposé de la tendance en Europe voire dans une bonne partie du monde occidental, ce pays ouvre ses frontières et applique une politique pro-migratoire qui vise à terme, à doter le pays de la main d'œuvre étrangère qualifiée.

Près d'un an plus tard, le consultant s'est évaporé dans la nature, emportant avec lui non seulement les rêves des Togolais qui, comme les 17 premiers, ont fait confiance à son cabinet, mais aussi leurs investissements dans un projet, en étaient-ils convaincus, qui ne pouvait qu'être concluant. Le coup de pub que s'était offert ce cabinet, la revendication d'une certification de consultant agréé qu'il détiendrait et de sa supposée éthique professionnelle ont sans doute achevé de créer dans les esprits, la représentation d'un expert en immigration crédible.

Entre la joie de Kossi Ekoué, candidat, plutôt chanceux et les sentiments de la multitude

d'autres candidats qui ont vu leur rêve d'une vie nouvelle partir en



Remise de visa à Canada Experts Pros par Edmond Sadonou

fumée, le contraste est saisissant. Bientôt 3 ans après l'éclatement de cette affaire, Isabelle Kpognon, aujourd'hui la trentaine, cliente aspirant aux études au Canada, n'arrive toujours pas à réaliser comment elle a pu tomber dans le panneau. « Je croyais être dans de bonnes mains. Je ne pouvais croire que l'expert fiscaliste, qui prétendait détenir des certifications pour apporter de l'assistance aux personnes désireuses d'immigrer au Canada, pouvait nous jouer ce tour d'entourloupe », a-t-elle confié, effondrée et presque aux larmes.

De fait, tous les moyens étaient mis en œuvre pour créer ce mirage, une fausse représentation de la réalité concernant celui qui n'est aujourd'hui qu'un délinquant, un escroc en cavale. Même si rien ne semble avoir changé, au siège de ce cabinet qui se situe à quelques encablures de la Pharmacie pour tous à Nyékonakpoè, la plaque signalétique trônant toujours sur l'immeuble, un étage, il y a bien longtemps que le lieu s'est vidé de ses locataires. D'ailleurs, le client ne trouve en lieu et place de ses interlocuteurs habituels que des portes closes.

Révélaient la perte de ses investissements, Jean-de-Dieu Abalo, père de famille qui rêvait d'une résidence permanente au Canada, évoque plus de 3,5 millions FCFA. Une évaluation

préliminaire de 20 000 FCFA et ensuite, le coût de la procédure

improbable que certains cabinets soient professionnels et opèrent en toute transparence, il ne saurait y avoir de garantie à 100% de leur sérieux. « A une certaine époque, Canada Experts Pros avait aussi reçu des visas pour ses clients, avant de virer... », fulmine-t-il. En effet, dans un cabinet qui revendique dans ce domaine d'activités plus de 30 ans d'expériences, on évalue à environ 95% la garantie du visa au bout du processus, bref la satisfaction du client. Ici, assure-t-on, le client ne perd pas toute sa mise. Tout ce qui est perçu au titre des honoraires est remboursable. En revanche, s'agissant des frais gouvernementaux déboursés au cours du processus, il n'y a pas grand espoir qu'ils puissent être reversés au client.

Carole Assogba, tout en regrettant la tournure prise par son projet, estime que des éléments étaient susceptibles de rendre prévisible cette tournure et qu'elle aurait pu anticiper pour, idéalement récupérer sa mise. De fait, se souvient-elle, lors de la remise des visas aux 17 personnes, Edmond Sadonou avait balayé d'un revers de main des accusations et critiques à son encontre, derrière lesquelles il ne voyait que la main noire de ses anciens collaborateurs.

Grugés et désabusés, ceux-ci ne pensent plus qu'à se reconstruire, avant toute autre chose. Et même s'ils n'ont pas totalement abandonné le projet qui leur a coûté si cher, les clients de l'ex-cabinet Canada Experts Pros sont formels : ils ne recourront plus jamais aux services d'un consultant. « Si je dois encore me lancer dans ce genre de projet, je ferai recours à la procédure du gouvernement fédéral canadien ou à celle de ses provinces notamment le Québec, Montréal, etc. », tranche Eric Sétondjé, l'une des victimes d'Edmond Sadonou. Pour lui, même s'il n'est pas

improbable que certains cabinets soient professionnels et opèrent en toute transparence, il ne saurait y avoir de garantie à 100% de leur sérieux. « A une certaine époque, Canada Experts Pros avait aussi reçu des visas pour ses clients, avant de virer... », fulmine-t-il. En effet, dans un cabinet qui revendique dans ce domaine d'activités plus de 30 ans d'expériences, on évalue à environ 95% la garantie du visa au bout du processus, bref la satisfaction du client. Ici, assure-t-on, le client ne perd pas toute sa mise.

Tout ce qui est perçu au titre des honoraires est remboursable. En revanche, s'agissant des frais gouvernementaux déboursés au cours du processus, il n'y a pas grand espoir qu'ils puissent être reversés au client.

Les consultants informels, ces faiseurs de misères

Les « faiseurs », comme eux-mêmes aiment à s'appeler, ce sont en fait des consultants ou experts en immigration qui évoluent dans l'informel. La différence avec ceux qui se sont formalisés tient fondamentalement aux délais de procédure et aux coûts. Entre 1 et 3 mois en général pour des coûts qui oscillent entre 2,5 ; 3,5 et 4 millions tandis que chez les 1ers, selon le programme, les délais peuvent varier entre 6 mois, 14 mois et 2 ans.

Avec eux, ce sont des prestations rapides, mais également le risque plus accru d'investir à perte, dans le vide. Kokou Koudjonou confirme : en mai 2016, j'ai fait au hasard, la connaissance d'un faiseur. Ses destinations privilégiées étaient le Canada et l'Australie. Nous étions 20 dans un groupe whatsapp qu'il avait créé pour le partage d'informations liées à nos dossiers. 15 étaient candidats pour le Canada et 05 pour l'Australie. Coût déboursé, 10% de 3,5 millions FCFA pour débiter la procédure soit 350 000

FCFA, étant entendu que le solde sera versé après l'obtention du visa.

« Sur la vingtaine, aucun de nous n'a eu le visa. Le faiseur allait de manœuvre dilatoire en manœuvre dilatoire. Au final, seule une fille qui a redirigé sa destination vers l'espace Schengen a pu décrocher le précieux document. Pour nous, les 19 autres, la désillusion était terrible. Notre espoir d'une vie meilleure en occident s'était envolé. Plusieurs fois, l'indélicat faiseur a été tracé, arrêté et jeté en prison à la diligence des victimes. Mais à aucun moment, il n'a pu leur rembourser leur mise. C'est à croire que ces individus de sinistre réputation font tout pour faire disparaître leurs biens et échapper ainsi à leur obligation de rétrocéder les fonds aux victimes. De loin, ils préfèrent purger, en cas de condamnation suite à un procès, leurs peines d'emprisonnement », constate-t-il.

Aujourd'hui et ce, pour encore bien longtemps, le Canada continuera de fasciner. Son mode de vie, l'interculturalisme qui y est développé et promu, la capacité d'intégration qu'il offre et les possibilités de régularisation de la situation des immigrants, son classement sur les 3 dernières années dans le Top 10 des rapports sur l'indice de bonheur et de prospérité sont autant de raisons qui feront de lui, l'une des destinations privilégiées au monde, en Afrique et au Togo.

L'Etat devrait revendiquer un droit de regard sur le domaine d'activités des consultants en immigration, s'assurer de l'exactitude des déclarations des promoteurs de ces activités avant de les autoriser à s'installer ici, notamment en vérifiant s'ils sont effectivement inscrits au Canada sur la liste des consultants accrédités. Pourquoi ne pas assainir la profession pour en extirper les ivraies et fixer des conditions drastiques de son exercice pour éviter à ses citoyens des coups à la Edmond Sadonou ? Au-delà des dispositions réglementaires qui devraient être prises, il y a tout lieu de rappeler qu'il n'y a personne de meilleur que soi, pour préserver ses intérêts. Vigilance alors, avec ces cabinets qui poussent presque à tous les coins de rue au Togo.

JOB ETUDIANT A L'UL:

✎ Charles KOLOU

Ça marche plutôt !

Un contrat de partenariat signé entre la société de production de produits laitiers Fan Milk et l'Université de Lomé (UL) en fin d'année 2017 dont l'objet est d'offrir un job rémunéré aux étudiants, a fait polémique sur la toile et au sein de la communauté universitaire. Plus d'une année après, les confidences des premiers étudiants recrutés donnent plutôt raison aux initiateurs de ce projet.

Voir un étudiant vendre des produits Fan Milk sur le campus était dès le lancement du projet mal perçu par plus d'un. Beaucoup s'étaient interrogés sur sa pertinence, sur son intérêt pécuniaire pour les cibles et sur l'existence d'une volonté réelle de celles-ci d'embrasser ce genre de job. Pourtant, un tour à la boutique Fan Milk de l'UL et des échanges avec la majorité des étudiants inscrits à ce programme emploi-étudiant, permet de se convaincre de ce qu'un an et demi plus tard que l'objectif est atteint : permettre aux étudiants démunis d'avoir une source de revenus pour financer leurs études. A ce jour, les 20 étudiants recrutés dont deux assurant leur service à la boutique Fan Milk de l'UL, gagnent

entre 30 à 35.000 FCFA par mois, voire plus ; leur rémunération étant de 10% de commission sur chaque produit vendu.

De fait, contrairement aux inquiétudes et réserves exprimées par certains responsables d'associations et mouvements étudiants, le programme assure effectivement aux recrutés un revenu leur permettant de couvrir une partie de leurs besoins. « C'était un peu difficile au début, face surtout aux moqueries de nos camarades. Mais je suis orphelin et je n'ai pas de ressources pour couvrir mes besoins. Je me suis donc accroché et aujourd'hui, je suis très heureux d'avoir saisi cette opportunité », confie Alfred (nom d'emprunt), étudiant au

département d'Anglais. Il assure que son salaire lui a permis cette année de payer lui-même ses frais d'inscription et ses loyers, sans avoir eu à solliciter ses proches.

Son job ne l'empêche pas d'assumer ses charges de délégué d'amphi et surtout de réussir. Il a ainsi validé 54 des 60 crédits de la première année (semestre 1 et 2). Comme son ami Balougou Téfé du département de Philosophie, vendeur de produits Fan Milk également, qui soutient avoir capitalisé tous les 120 crédits des quatre premiers semestres. Preuve que le job étudiant ne constitue pas de manière irréfragable, un handicap à la réussite.

Au surplus, il donne même des



Un jeune vendeur du Fan (image illustratif)

vocations d'entrepreneur à Alfred : « je fais des économies pour ouvrir ma propre boutique de vente, avec le soutien et en partenariat avec Fan Milk » confie-t-il, fier. Comme ses collègues, il plaide cependant pour une augmentation de 10 à 15 ou 20% de leurs commissions. Et l'instauration d'un système de

bonus ou encore l'octroi d'un prêt en début d'année.

En tout état de cause, l'Université de Lomé devrait capitaliser les acquis de cette expérience et prospecter des partenariats de ce type avec d'autres institutions. Avec à terme pour objectif de permettre aux étudiants de mieux comprendre le LMD.

NOUVEAU TOYOTA

Rush

Le rêve n'a jamais été aussi accessible

13.900.000* FCFA TTC

* Prix modèle Boîte de Vitesse Manuelle



7 SIEGES



BLUETOOTH

ÉCRAN TACTILE
CAMÉRA DE RECUL

6 AIRBAGS

DISTRIBUTEUR OFFICIEL



Bd Eyadema BP 332 Lomé



Tél. 22 23 31 00 - cfaotogo@cfao.com



CFAO Motors TOGO



CfaoMotorsTogo



www.toyota.tg



TOYOTA

ACCIDENTS D'AVIONS:

Comment les familles des victimes sont-elles indemnisées ?

Le 10 mars dernier, le vol 302 ET de la compagnie Ethiopian Airlines qui assurait la liaison entre Addis-Abéba et Nairobi (Kenya) s'est écrasé six minutes après son décollage à quelque 60 kms à l'est de la capitale éthiopienne, provoquant la mort de 157 personnes à bord, de 35 nationalités. Alors que les boîtes noires de l'appareil ont été retrouvées et que leur examen par le Bureau d'Enquête et d'Analyse (BEA) en France devra permettre de déterminer les raisons et circonstances du crash, l'identification des victimes a commencé et va prendre 5 à 6 mois selon la ministre éthiopienne des Transports. Suivra la question de l'indemnisation des familles éplorées. Comment la réglementation internationale l'organise-t-elle ? Eléments de réponse.

C'est la Convention de Montréal de 1999 qui fixe les règles de responsabilité applicables aux transports aériens entre les Etats l'ayant ratifiée (un certain nombre d'Etats restent toutefois encore liés par la Convention de Varsovie de 1929). Par ailleurs, afin de garantir l'indemnisation des victimes, la Convention de Montréal impose une obligation d'assurance aux transporteurs aériens.

Elle prévoit en cas de décès ou dommages corporels un système à « double niveau » :

- un premier niveau qui fixe une responsabilité de plein droit du transporteur aérien, sa responsabilité étant automatiquement engagée, sauf preuve d'une faute de la victime, jusqu'à concurrence de 100 000 DTS (DTS=Droit de Tirage Spécial ou Special Drawing Rights (SDRs) est une unité de compte définie par le Fonds monétaire international (FMI). Sa valeur, déterminée à partir d'un panier de devises, est très fréquemment actualisée. 1 dollar EU= 0,718206 DTS au cours actuel). Dans le cadre du processus de révision périodique prévu par la convention, ce montant a été porté à 113 100 DTS pour les transports aériens internationaux relevant de cette Convention réalisés à compter du 30 décembre 2009 ;
- un second niveau, basé sur la présomption de responsabilité du transporteur, sans limite de



Les carcasses d'un avion crashé

responsabilité, le transporteur aérien étant tenu de réparer l'intégralité du préjudice subi. Le transporteur n'est pas responsable s'il est en mesure de prouver qu'il n'a commis aucune négligence ou que ces dommages résultent uniquement de la négligence d'un tiers.

Avances immédiates

En cas de décès ou de blessure d'un passager, le transporteur aérien doit (si la législation du pays du transporteur l'y oblige) verser une avance pour couvrir les besoins économiques immédiats dans un délai de quinze jours à compter de l'identification de la personne ayant droit à indemnisation. Pour les transporteurs européens par exemple, le règlement communautaire a fixé cette avance, en cas de décès, à un montant qui ne peut être inférieur à 16

000 DTS par passager. Mais le processus d'indemnisations reste très complexe.

Obligation d'indemniser les victimes

Qu'elle soit responsable ou non, la compagnie a l'obligation d'indemniser les victimes. C'est une obligation de la convention de Montréal de 1999. Son article 17 précise que «le transporteur est responsable du préjudice» quand le passager est mort ou a subi des lésions corporelles au moment d'embarquer, pendant le vol et au moment de débarquer.

C'est un principe de responsabilité automatique. L'indemnisation peut néanmoins être plafonnée sous certaines conditions. Mais les 280 compagnies aériennes qui ont signé l'accord de Kuala-Lumpur» adopté le 31 octobre 1995 se sont

engagées à ne pas le faire.

Comment se déroule une procédure d'indemnisation ?

Au départ, les compagnies aériennes proposent des avances sur indemnités comme le prévoit

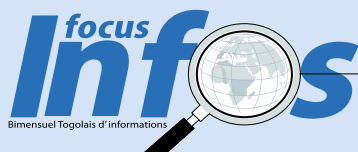
la convention de Montréal. Soucieuses de leur image, les compagnies tentent ensuite, par le biais de leurs assureurs, de négocier avec les victimes à l'amiable.

Mais si les deux parties ne parviennent pas à s'accorder, les proches pourront poursuivre en justice la compagnie aérienne.

Comment sont calculées les indemnités ?

Pour calculer le montant des indemnités, deux types de préjudices doivent être pris en compte. Le préjudice moral d'abord, qui va être évalué par des experts. Il s'évalue en fonction du lien de parenté avec la victime. A cela peut s'ajouter un préjudice émotionnel dans le cas d'une disparition brutale ou dans des circonstances douloureuses.

(Suite à la page 9)



Récépissé n° 0326 / 18 / 10 / 07 / HAAC du 18 / 10 / 07

Adresse : BP. 431 Lomé
Tél. +228 22 35 77 66 E-mail: focusinfos@yahoo.fr

Directeur de Publication

Ekpé K. AGBOH AHOUELETE

Rédaction

Albert AGBEKO : Secrétaire de rédaction

Ayi d'ALMEIDA : Resp. Desk Politique

Ibrahim SEYDOU

Collaboration

Edem QUIST

Essénam KAGLAN

Wilfried ADEGNIKA

Distribution

Bernard ADADE

Maison du journalisme

Casier N°49

Imprimerie

Imprimerie 1 Rois 17

BP. 8043 Lomé Togo

Tél. +228 90054237

99587773

Conception

Focus Yakou Sarl

Tél: +228 22 26 01 91

+228 22 19 78 20

Lomé Togo

Tirage

2500 exemplaires

556 morts dans des accidents d'avion en 2018, contre 44 en 2017

Il y a eu 15 accidents mortels d'avions de ligne en 2018, contre 10 en 2017. Le nombre de victimes est également en forte hausse, avec 556 personnes tuées contre 44 l'année précédente. Cependant, l'avion reste un moyen de transport sûr, avec un accident mortel pour 2,54 millions de vols.

L'année 2018 a enregistré 15 accidents mortels d'avions de ligne, qui ont tué 556 personnes dans le monde. Comparé à un an plus tôt, ces chiffres sont en forte hausse, a indiqué l'association spécialisée dans ce type de catastrophes Aviation Safety Network (ASN) basée à La Haye. Cette structure fait partie de la Flight Safety Foundation (Fondation pour la sécurité du transport aérien), une association à but non lucratif qui depuis 1947 œuvre à l'amélioration de la sécurité du transport aérien. Trois des 15 avions accidentés

étaient exploités par des compagnies aériennes qui figurent sur la «liste noire» de l'Union européenne, a indiqué l'ASN dans un communiqué publié mardi.

37 800 000 vols en 2018

Il y a eu environ 37 800 000 vols en 2018, ce qui aboutit à un ratio d'un accident d'avion mortel pour 2,54 millions de vols.

L'année 2017 avait été la plus sûre pour le transport aérien mondial depuis 1946 et l'établissement

de statistiques sur les accidents d'avions, avec un total de dix accidents impliquant des avions de transport de passagers, qui ont fait 44 morts.

Les statistiques de 2018 en font toutefois la troisième année la plus sûre de tous les temps en nombre d'accidents mortels et la neuvième en nombre de victimes, selon l'ASN «Cela montre les énormes progrès réalisés en matière de sécurité», a souligné le directeur de l'ASN Harro Ranter, cité dans le

communiqué.

Le problème des pertes de contrôle

Les accidents avec perte de contrôle restent un «problème de sécurité majeur», car ce type d'accident était responsable d'au moins dix des 25 accidents les plus graves au cours des cinq dernières années, a souligné l'ASN.

En octobre, un Boeing 737 de la compagnie Lion Air s'est abîmé au large des côtes indonésiennes avec 189 personnes à son bord, tandis que le crash près de l'aéroport de La Havane à Cuba d'un Boeing 737-200 loué par une compagnie cubaine au Mexicain Global Air a

fait 112 morts en mai. En mars, un avion de la compagnie bangladaise US-Bangla Airlines s'était écrasé à proximité de l'aéroport de Katmandou au Népal, faisant 51 morts.

Un avion de la compagnie Saratov Airlines s'est écrasé en février peu après son décollage à Moscou, tuant les 65 passagers et six membres d'équipage. Le même mois, un appareil de la compagnie Aseman Airlines s'est écrasé en Iran. Les 66 passagers et membres d'équipage ont trouvé la mort.

Après une année 2017 record, le nombre d'accidents d'avion et de victimes a augmenté en 2018.

Tableau regroupant le nombre d'avions de lignes (à partir de 14 passagers) qui ont crashé et provoqué des décès.
Les chiffres ne comprennent pas les accidents / détournements d'avions d'affaires et de transports militaires.

Année	Les accidents	Victimes	1994	59	1454	1978	65	1263
2019	6	192	1993	51	1134	1977	61	1651
2018	18	561	1992	61	1546	1976	66	1627
2017	14	59	1991	54	1151	1975	57	1193
2016	17	258	1990	49	710	1974	70	1997
2015	14	186	1989	65	1545	1973	70	2031
2014	20	692	1988	59	1149	1972	73	2385
2013	28	232	1987	46	1111	1971	52	1445
2012	24	477	1986	45	828	1970	77	1474
2011	36	525	1985	42	2010	1969	71	1676
2010	32	943	1984	40	683	1968	65	1389
2009	32	763	1983	36	862	1967	66	1342
2008	35	595	1982	37	1175	1966	63	1467
2007	32	774	1991	54	1151	1965	58	1159
2006	33	905	1990	49	710	1964	49	1016
2005	40	1075	1989	65	1545	1963	57	1263
2004	35	462	1988	59	1149	1962	73	1770
2003	34	705	1987	46	1111	1961	64	1345
2002	42	1000	1986	45	828	1960	74	1481
2001	36	879	1985	42	2010	1959	72	1075
2000	43	1148	1984	40	683	1958	75	1233
1999	44	478	1983	36	862	1957	76	976
1998	47	1194	1982	37	1175	1956	58	850
1997	47	1164	1981	46	905	1955	62	624
1996	57	1844	1980	48	1299	1954	55	702
1995	58	1207	1979	76	1775	1953	73	972

Comment les familles des victimes sont-elles indemnisées? (Suite de la page 8)

Dans ce cas, l'indemnisation est beaucoup plus importante. Le préjudice économique doit également être réparé. Pour cela, il faut évaluer les pertes subies et le manque à gagner pour les familles des victimes du crash. «Mais là, il faut qu'un lien de dépendance économique soit prouvé, comme c'est le cas entre un enfant et

un parent», explique un avocat spécialisé dans les assurances.

Pas le même montant pour tous

Dans la pratique, le montant des indemnités est très variable d'une famille à l'autre. La réponse se trouve encore une fois dans la

convention de Montréal. Ce texte offre aux ayants droit le choix du pays dans lequel les proches peuvent porter plainte: soit ils prennent le pays où résidait la victime, soit celui dans lequel elle a acheté son billet, ou bien dans les pays de départ et d'arrivée du vol ou encore là où est implanté le siège de la compagnie.

Or, chaque pays a sa jurisprudence, qui est plus ou moins généreuse.

Il est notamment préférable de choisir les Etats-Unis, où la justice accorde des indemnités bien plus importantes qu'en Chine ou en Malaisie. Par exemple, les proches des victimes du vol Rio-Paris n'ont pas reçu les mêmes

enveloppes d'indemnisation. En 2010, une famille américaine a touché 2,98 millions d'euros alors qu'une famille européenne n'a reçu «que» 186.000 euros, selon Sarah Stewart, avocate d'une cinquantaine de familles de victimes de ce vol, qui s'était abîmé en mer le 1er juin 2009, faisant 228 morts.

PROLIFERATION DES EGLISES:

✎ Charles DJADE

L'heure de l'assainissement

Faux miracles, escroqueries, harcèlement, pédophilie, nuisance sonore, prosélytisme....La liste des faits délictueux reprochés aux églises qui pullulent au Togo est très longue. Face à l'anarchie qui s'installe dans le milieu et au risque d'une atteinte irrémédiable au tissu social et à la cohésion nationale, le gouvernement a (enfin) décidé de passer à l'action, après la période dite de prévention et de sensibilisation. Une dizaine de lieux de culte viennent ainsi d'être fermés. A la grande satisfaction de beaucoup de Togolais qui se plaignent régulièrement des activités souvent à la lisière de la légalité de ces églises.

Avec ses 7 millions d'habitants, le Togo compte 8450 lieux de culte dont 5500 églises toutes confessions confondues. Si leur installation est soumise à un agrément ou à une autorisation, la majorité n'en dispose pourtant pas, selon la Direction des Cultes, logée au ministère de l'Administration territoriale. Les plaintes sont nombreuses. Derrière l'organisation de croisades, de campagnes d'évangélisation ou des séances d'enseignement, se cacheraient en réalité des séquences d'escroquerie.

Des moments souvent présentés comme des rencontres de prière et de guérison seraient plutôt des occasions pour les « hommes de Dieu », d'abuser de la confiance de fidèles, pour la plupart fragiles et blessés par la vie. A cela, il faut ajouter les agissements d'individus ambulants,

de prédicateurs sédentarisés ou encore de responsables de mosquées, qui organisent des prêches à des heures inappropriées avec des appareils de sonorisation, occasionnant de sérieux troubles de voisinage.

De fait, la Direction des Cultes est passée la semaine dernière à la répression. Des églises reconnues coupables de délits viennent d'être fermées. Sur la liste par exemple, l'Eglise de la Seconde Venue de Jésus-Christ sise à Adjidogomé-Yokoé, la Mission mondiale pour la Gloire de Dieu sise à Adidogomé, le Centre International de prières « Guetschewan » sis à Adidoadin, l'Eglise « House Hold Kings Church » sise à Togo 2000, l'Eglise « La Vie du Christ du monde » sise à Agoè Logopé, l'Eglise « Dieu peut tout » sise à Vakpossito ou encore l'Eglise de toutes les Nations, Réseau du Saint-

Esprit sise à Akodessewa.

Selon le directeur des Cultes, le Chef d'Escadron Béléyi Bédiani, ces fermetures ne procèdent pas d'un acte de répression mais relèvent plutôt d'une œuvre de salubrité publique. Il a indiqué qu'elles se poursuivront sur l'ensemble du territoire, en vue d'assainir le secteur et de protéger les populations victimes des faux prédicateurs.

A l'origine, la pauvreté

Selon Magloire Kuakuvi, professeur de Philosophie dans les Universités du Togo, et membre du Conseil Justice et Paix de l'Eglise Catholique, « l'une des causes de la prolifération des églises au Togo comme en Afrique est la pauvreté. Car, chaque fois qu'il y a récession économique, les individus se réfugient en Dieu ». Cet enseignant affirme avoir



Vue de face d'une église méthodiste (photo d'illustration)

dirigé des travaux de recherche universitaire dans lesquels, un des étudiants a dénombré 24 églises dans un seul quartier de Lomé. « Ils sont là à demander de l'argent, à faire des séances de prières et même parfois à demander de sponsoriser des invocations. Ce n'est plus la foi qui les guide mais de l'argent », assure un chrétien désabusé.

La police des cultes

Face à l'ampleur du phénomène, une

police des cultes a été mise en place au sein de la Direction des Cultes.

Sa création a été motivée par la récurrence du non-respect de la réglementation encadrant l'exercice de la liberté de religion, de l'installation pléthorique et anarchique des associations religieuses, culturelles et ordres philosophiques, auxquels s'ajoutent des pratiques peu orthodoxes qui engendrent des frustrations, voire des conflits.

(Suite à la page 13)

LE SEUL

DISTRIBUTEUR OFFICIEL

TOYOTA = **100% CFAO**

DANS VOTRE PAYS

GARANTIE CONSTRUCTEUR + PIÈCES DÉTACHÉES TOYOTA

Bé Eyadema BP 332 Lomé

Tél: 22 23 31 00 - cfatogo@cfao.com

[CFAO Motors TOGO](#)

[CfaoMotorsTogo](#)

www.toyota.tg

Une personne se suicide toutes les 40 secondes dans le monde

✎ Albert AGBEKO

On dénombre, selon un rapport publié en 2014 par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), plus de 800.000 personnes qui, chaque année, mettent fin à leurs jours. Cela signifie que, toutes les 40 secondes, une personne se suicide quelque part dans le monde. Les tentatives de suicide, elles, seraient vingt fois plus nombreuses. Ce fléau atteint toutes les régions du monde, et particulièrement les régions défavorisées. 75% des suicides ont eu lieu dans les pays en développement au cours de l'année 2012, selon l'OMS. Le suicide a été à l'origine de 1,4% des décès dans le monde, ce qui en faisait la quinzième cause de mortalité en 2012. Chez les jeunes, il s'agit de la deuxième cause de mortalité. Au Togo, selon les chiffres communiqués par le ministère de la sécurité et de la protection civile, on dénombre pour l'année 2018 au total 73 cas de suicide.

Le premier mode de suicide chez l'homme et surtout chez la femme est l'intoxication médicamenteuse suivie des scarifications veineuses, la défenestration, l'usage des armes à feu, des armes blanches, la noyade et la pendaison. Il y a aussi cette nouvelle forme qui n'est pas élucidée et qui concerne les conduites à risques dans la circulation et le fait de se priver de soins lors des maladies chroniques.

Outre la souffrance psychique et morale, l'ennui, la tristesse, le sentiment d'échec, la perte d'espoir, le sentiment profond d'injustice, l'accumulation des objets dangereux autour de soi notamment les armes à feu ou armes blanches, la pression du travail, les pathologies médicales, les maladies chroniques et incurables sont les facteurs qui poussent certaines personnes à se donner la mort. Toutefois, précise le psychologue-clinicien et de la Santé, M. Tony BOU, chacune de ces causes prises isolément ne permet pas de prédire qu'une personne va se donner la mort. C'est un enchaînement de causes qu'on va retrouver chez elle.

Statistiquement, les hommes sont plus nombreux à se suicider. Pourtant, les femmes déclarent plus d'idées suicidaires et essaient le plus souvent de se donner la mort. En d'autres termes, les femmes font plus de tentatives de suicide, mais les hommes sont plus nombreux à en mourir. Cette situation s'explique par le fait que les hommes utilisent fréquemment des méthodes violentes. Les femmes font majoritairement des tentatives de suicide par intoxication médicamenteuse volontaire. Les jeunes de la vingtaine jusqu'à la trentaine ont davantage d'idées suicidaires.

Facteurs de risques

Les violences (sexuelles ou non sexuelles) sont le facteur de risque le plus important dans la survenue à la fois des pensées suicidaires et des tentatives de suicide. Quelques facteurs de risque sont spécifiques au sexe : c'est le cas d'une consommation d'alcool à risque chronique chez les femmes. Pour l'ensemble des âges, la

dépression reste le premier facteur de risque.

C'est la perte d'emploi doublée d'une déception amoureuse qui a conduit le mois dernier Kodjo au geste fatal. La victime qui vit dans la maison familiale, ne s'est pas réveillée comme à son habitude. Lorsque ses frères sont allés dans sa chambre, ils ont trouvé son corps pendu à une corde.

Parmis les facteurs à risques, il y a également les antécédents familiaux. Certaines familles présentent d'importants taux de suicide, liés sans doute à la génétique et au fonctionnement psychique. Il existe aussi des antécédents personnels liés notamment à des maladies psychiques graves.

Avant l'acte suicidaire, on distingue trois étapes. Il y a d'abord l'idée de suicide. La personne souhaite se donner la mort. A cette étape, on peut la recevoir en consultation. Ensuite, il y a la crise suicidaire qui est le moment où les idées deviennent très récurrentes et la personne commence par s'isoler, par rassembler les moyens de s'offrir la mort. Et enfin, le passage à l'acte suicidaire qui est le fait de poser un acte dont le but est de façon directe ou indirecte de se donner la mort.

« Quand une conduite suicidaire est détectée chez un individu, il faut l'écouter, il faut lui offrir une assistance très rapidement, lui donner la parole. Ensuite, il faut le référer rapidement à son médecin ou un psychologue », indique M. Tony BOU, qui insiste sur le rôle très important de l'entourage. Il faut, précise-t-il, préparer l'entourage à reconnaître ces symptômes et à être vigilant.

Rôle de l'entourage

L'entourage a un rôle très important à jouer dans la prévention du suicide. Il faut d'abord savoir que le suicide peut toucher tout le monde, ça peut arriver dans la vie de tout le monde, il ne prévient pas. Ce n'est pas une maladie mais toute personne qui traverse les périodes difficiles dans sa vie est à risque de suicide. Toutefois les événements pris isolément ne vont pas conduire au suicide. Dès qu'une personne manifeste une douleur morale, il faut lui apporter

le soutien, il faut l'informer, lui donner de l'espoir qu'il peut s'en sortir. Le soutien social de la famille, des amis et de la communauté est important. Toute personne qui traverse ces périodes doit oser d'abord s'exprimer, extérioriser ce dont il souffre. Il faut aussi qu'elle sache que quand on a ces idées-là, on doit en parler à son entourage. Plus de 90% des cas des personnes qui en parlent n'arriveront pas à bout de leurs idées.

Cliniquement, on observe que parfois une personne qui a des idées suicidaires a une sorte de soulagement si elle sait qu'elle va passer à l'acte. Elle peut d'ailleurs même donner l'impression d'euphorie. Cela peut faire penser à l'entourage que les problèmes sont résolus et que tout va aller pour le mieux.

Quelques heures avant son acte suicidaire, Komi discutait paisiblement avec ses amis dans sa chambre. D'un seul coup, il a renvoyé ses amis et s'est enfermé. Plus tard, il sera retrouvé pendu à une corde. Ses amis comme ceux qui l'ont croisé dans la semaine et même dans la journée ont estimé qu'il ne présentait aucun signe pouvant faire penser à un tel acte.

Selon le psychologue, dans l'exercice de sa profession, il reçoit beaucoup de suicidants. La solution pour prévenir ce phénomène est la sensibilisation de masse. Ensuite, former les médecins et les psychologues à pouvoir détecter très tôt les conduites suicidaires chez leurs patients et pouvoir les prévenir. Abidé, fonctionnaire, nous raconte que quand elle était élève, en classe de première, une crise d'adolescence l'avait amenée à vouloir faire une tentative de suicide pour attirer l'attention de ses parents sur elle car elle estimait que ces derniers ne prenaient pas bien soin d'elle. Après avoir échappé à la tentative, la seule réaction de son père a été de dire « moi j'ai plusieurs enfants, si tu meurs, je ne vais pas te regretter. Peut-être que c'est ta maman qui aura la peine d'avoir perdu sa fille unique ». Et depuis ce jour, conclut-elle, cette idée ne lui a plus effleuré la tête.

Une tentative de suicide est toujours grave. Cela signifie que la personne



va mal et il y a d'autres réponses possibles que de mettre fin à ses jours, encore faut-il, pouvoir les trouver, être accompagné pour pouvoir les trouver car si ces personnes se mettent en danger, c'est qu'elles n'arrivent pas à trouver toutes seules, d'autres solutions valables.

De ce fait, les recommandations ont leur importance. Toute tentative

de suicide doit faire l'objet d'une hospitalisation pour faire un bilan, un bilan psychiatrique, psychologique, social, familial pour arriver à repérer tous les éléments en cause sur lesquels on peut agir immédiatement ... En général, il y a beaucoup de choses possibles. Ce qui est sûr, c'est que si rien ne change, il y a de fortes chances hélas que ça recommence.

OTR
OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

LES PRIX BAISSENT

Les carnets de factures normalisées
avec TVA / sans TVA

~~3 000 FCFA~~ **1 500 FCFA**

La planche de vignettes

~~10 000 FCFA~~ **2 700 FCFA**

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

CARMMA :

✎ Charles KOLOU

Près de 111 000 césariennes subventionnées et 650 femmes porteuses de fistules obstétricales opérées

Selon les chiffres communiqués par le ministère de la Santé, la Campagne pour l'Accélération de la Réduction de la Mortalité Maternelle en Afrique (CARMMA) lancée au Togo en septembre 2010 a permis à ce jour d'améliorer la santé maternelle. 111 000 naissances par césarienne subventionnées, 650 femmes porteuses de fistules obstétricales opérées, en plus de centres de santé équipés pour les soins obstétricaux et néonataux d'urgence (SONU), avec une planification familiale renforcée, c'est en résumé, le bilan de cette campagne qui vise à préserver la vie de toute femme devant accoucher. « Aucune femme ne doit mourir en donnant la vie », tel est le slogan de la Campagne pour l'Accélération de la Réduction de la Mortalité Maternelle en Afrique (CARMMA), qui fut lancée au Togo en septembre 2010 par le chef de l'État Faure Gnassingbé.

Dans le cadre de cette campagne, l'État subventionne la césarienne à 90% afin de permettre à toutes les couches sociales d'accéder à une prise en charge adéquate. Ainsi sur les 8 dernières années, la Direction Santé de la Mère et de l'Enfant du ministère de la Santé a enregistré près de 111000 césariennes, réalisées depuis 2011 à ce jour dans 24 formations sanitaires dont 4 confessionnelles offrant la césarienne subventionnée.

Le chiffre annuel de césarienne n'a ainsi cessé de croître. De 7400 en 2011, le nombre de naissances par césarienne est passé à 23000 en 2018. Ce chiffre correspond à un taux de naissance annuel par césarienne de 7%, soit 5 points de plus que les 2% du taux annuel de naissance par césarienne estimé pour le pays en 2002 par l'UNICEF. Avec ce taux, le Togo reste dans la norme de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) qui prévoit entre 5 et 15% de taux d'accouchements par césarienne dans un pays.

« Au-delà de la césarienne la CARMMA a permis d'opérer

gratuitement plus de 650 femmes porteuses de fistules obstétricales à travers une douzaine de campagnes organisées par l'État avec l'appui des partenaires, essentiellement l'UNFPA », indique le Directeur de la Santé de la Mère et de l'Enfant, Dr Abram Amétépé Agossou.

Pouvant contribuer selon les études à éviter 30% des décès maternels, la planification familiale a été l'une des composantes de la CARMMA. Un accent particulier mis sur celle-ci a permis de faire passer le taux de prévalence contraceptive de 17% en 2013 (EDST3) à 24,4% en 2017 selon les estimations de « Track20 ».

Selon Dr Abram Agossou, la CARMMA a aussi permis de développer les soins obstétricaux et néonataux d'urgence (SONU), à travers la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires, le recrutement et le renforcement de compétence du personnel médical.

Ces différentes actions ont entraîné une réduction des taux de mortalité, selon les enquêtes démographiques de santé.

« Selon nos statistiques, la mortalité maternelle est passée de 478 décès maternels à 401 pour 100 000 naissances vivantes entre 1998 et 2013, tandis que la mortalité néonatale est passé de 40 décès à 27 décès pour 1000 naissances vivantes sur la même période. En revanche, la mortalité infantile n'a diminué seulement que de 4 points entre 1988 et 1998 (de 81 à 77 pour 1000 naissances vivantes en 10 ans) et de 39 points entre 1998 et 2013 (de 77 à 49 pour 1000 naissances vivantes, soit en 15 ans). C'est dire que la réduction des taux de mortalité est plus importante dans la période d'après le lancement de la CARMMA », explique-t-on au ministère de la santé.

Cette tendance à la baisse est confirmée à l'hôpital de Bè et au CHU Sylvanus Olympio, deux grands centres hospitaliers de Lomé.

« La subvention de la césarienne a favorisé une amélioration sur la condition maternelle lors des accouchements et également le taux de mortalité maternelle. On enregistre moins de décès maternels après la subvention comparativement aux



Des médecins et sages-femmes à l'opération de césarienne

statistiques des années précédentes», confie-t-on dans les deux centres de santé.

Les défis à l'amélioration de la santé maternelle

Malgré ces avancées enregistrées grâce aux efforts du gouvernement et de ses partenaires dans le cadre de la CARMMA, plusieurs défis restent à relever pour une réduction plus sensible de la mortalité infantile et maternelle.

Ainsi, selon le pédiatre Abram Agossou, il faudrait pour améliorer la santé maternelle, un renforcement des formations sanitaires en personnel qualifié, une amélioration de l'accueil dans les centres de santé.

Ce dernier plaide pour une augmentation de la production des produits sanguins afin de couvrir

les besoins et la sensibilisation de la population sur les risques de l'automédication et les médicaments de rue, et les avantages de la consultation prénatale ainsi que sur l'accouchement dans les formations sanitaires.

A la surveillance du CHU Sylvanus Olympio, l'on plaide pour un renforcement de kits de la césarienne qui est révisé pratiquement chaque année par le ministère de la Santé, et pour l'élargissement de la subvention des soins d'après la césarienne tout en lançant un appel aux mères à adopter des comportements favorables à la promotion de la santé.

Par ailleurs, les centres de santé privés sont invités à bien prendre en charge les femmes lors de leur accouchement et à les transférer à temps vers les structures les mieux équipées, en cas de nécessité.

Près de 5% de nouveaux nés meurent avant 1 mois à cause de malformations congénitales

✎ Nana GARBA
Stagiaire

Chaque année, environ 4,9% de nouveaux-nés meurent avant l'âge de 28 jours à cause d'anomalies liées à leur constitution ou malformations congénitales. Elles constituent d'importantes causes de mortalité, de morbidité chronique et sont souvent à l'origine d'incapacités à long terme des enfants ; avec des répercussions non seulement sur les sujets atteints, leur famille, mais aussi sur les systèmes de soins et la société. Quelle est la cause de ces malformations congénitales? Comment les prévenir?

Les malformations congénitales encore appelées troubles congénitaux ou anomalies congénitales dont les plus courants sont les malformations congénitales du cœur et du tube neural ainsi que le syndrome de Down, sont définies comme étant des troubles métaboliques qui surviennent durant la vie intra-utérine. Elles peuvent être identifiées avant la naissance, à la naissance ou plus tard dans la vie. Selon madame ADANDOGOU Adjowa Héloïse épouse D'ALMEIDA, présidente de l'Association des Sages Femmes du Togo et de la Fédération des Associations des Sages Femmes d'Afrique Francophone, ce

sont des organes qui, dans la constitution de leurs formes physiologiques, ne sont pas normaux et viennent du sein de la mère.

Causes et facteurs de risques

Bien que, pour 50% des anomalies congénitales, on n'arrive pas à associer une cause spécifique, il existe néanmoins des causes ou facteurs de risques bien connus. « Nous avons les causes endogènes et celles exogènes », nous révèle Mme D'ALMEIDA.

Selon la présidente des sages femmes, les facteurs exogènes sont des causes

qui ne sont pas liées aux marqueurs génétiques. Parmi ceux-ci, on peut citer les facteurs socio-économiques. En effet, les anomalies congénitales sont plus fréquentes dans les familles à ressources limitées.

On estime qu'environ la moitié des cas d'anomalies congénitales graves surviennent dans des familles à revenu faible ou intermédiaire où la mère peut être davantage exposée à une malnutrition ainsi qu'à des agents ou facteurs susceptibles d'induire un développement in utero anormal ou d'en accroître l'incidence.



Un enfant avec une déformation au niveau de la tête

Ensuite, il y a les causes environnementales. Lorsque la mère porteuse est exposée à certains pesticides et autres produits chimiques, ainsi qu'à certains médicaments, à la fumée du

tabac, aux psychotropes ou aux radiations au cours de la grossesse, elle a plus de risque d'avoir un fœtus ou un nouveau-né affecté par des anomalies congénitales.

(Suite à la page 13)

Près de 5% de nouveaux-nés meurent avant 1 mois à cause de malformations congénitales

(Suite de la page 12)

L'exemple palpable de l'effet nocif des produits chimiques est le cas du Japon qui a reçu deux bombardements à Hiroshima et à Nagasaki au cours de la guerre mondiale en 1945.

La grande partie des femmes enceintes au cours de cette période dans ces villes et ses environs ont donné naissance à des enfants avec des anomalies congénitales, à qui il manquait soit une oreille, un œil. Soit c'était la tête qui est trop grosse, ou c'est la bouche qui est déformée... Le fait aussi de travailler ou d'habiter tout près ou à l'extérieur de décharges, de hauts fourneaux ou de mines est également un facteur de risque, notamment si la mère est exposée à d'autres facteurs de risques environnementaux ou souffre de carences nutritionnelles.

Il faut également noter que le risque d'anomalies congénitales est non seulement lié à l'état nutritionnel de la mère mais aussi à son état sur le plan sanitaire. « Il est formellement interdit à la femme enceinte de prendre n'importe quoi durant sa grossesse. Ainsi, elle doit éviter de prendre de l'alcool, les boissons

gazeuses qui pullulent sur le marché, de manger des aliments trop sucrés et trop riches en vitamine A au risque d'affecter le développement normal de l'embryon ou du fœtus », nous explique la présidente des sages femmes. « L'ingestion de certains médicaments qui ont des effets tératogènes peut aussi accroître le risque de ces anomalies. Cette proscription est surtout primordiale durant les douze premières semaines de la grossesse où la future maman est appelée à éviter de prendre quoi que ce soit à moins que ce ne soit une prescription médicale et que ce ne soit utile pour la mère et pour l'enfant » ajoute-t-elle.

Sur le plan sanitaire, les infections maternelles comme la syphilis et la rubéole sont une cause importante d'anomalies congénitales. L'âge avancé de la mère accroît parfois des malformations congénitales par anomalies chromosomiques. « C'est pourquoi il est important de savoir qu'au-delà de 40 ans il y a beaucoup de malformations. Et donc, il est nécessaire de prendre en compte cet élément dans le plan de la

conception de chaque couple », avertit le docteur N'BORTCHE gynécologue à l'ATBF.

Outre ces facteurs exogènes, il existe ceux endogènes. Pour Mme D'ALMEIDA, les causes endogènes dépendent de la constitution des géniteurs, que ce soit le père ou la mère ou les deux à la fois. De fait, pour le Dr N'BORTCHE, il existe trois grandes causes qui sont les anomalies chromosomiques et les mutations génétiques liées à l'hérédité et qui pourraient jouer un rôle dans certaines malformations congénitales ; la troisième étant l'anomalie de l'embryon. Les enfants ayant une défaillance génétique, par exemple la trisomie 21, ont fréquemment des malformations congénitales. C'est pourquoi, plus de la moitié des bébés ayant une trisomie 21 auraient des malformations congénitales.

Les mesures de prévention

Il est important d'avoir une bonne hygiène de vie pendant sa grossesse et de se faire consulter régulièrement,

conseille la présidente des sages-femmes. « Dès qu'une femme n'a pas ses règles ou menstruations, elle doit aller en consultation pour qu'on confirme l'existence de grossesse » indique t-elle, relevant que « toute absence de règles ne veut pas dire grossesse ». Dès lors que le diagnostic de grossesse est posé, il faut se faire suivre par un personnel médical qualifié. Pendant ce suivi, en cas de besoin, le professionnel de la santé interviendra. Il sera prescrit des analyses appelées bilan de grossesse au rang duquel il y a l'échographie obstétricale, ceci pour identifier une probabilité d'existence de malformations congénitales. « Outre ce suivi, il faut que la femme enceinte évite d'écouter les conseils ci et là, de manger et d'avaler n'importe quoi et surtout prenne soin de contrôler ses milieux de fréquentations et sa santé. » informe Mme d'Almeida.

Au cas où une malformation congénitale existe déjà, son diagnostic peut se faire durant la grossesse, ou tout de suite après la naissance. Mais il faut noter que certaines malformations ne sont diagnostiquées

que lorsque l'enfant est plus âgé. Il y a aussi d'autres signes à vu d'œil qui orientent vers ces pathologies. Les différents tests diagnostiques auxquels on peut s'attendre sont l'échocardiographie, l'électrocardiogramme, les rayons-X, l'oxymétrie et un test de cathétérisme cardiaque.

Pour corriger ces malformations congénitales, une chirurgie pédiatrique est souvent pratiquée après la naissance. Mais dans les pays développés où il y a l'équipement adéquat pour la prise en charge de ces anomalies, il est possible de remédier à certaines malformations depuis, dans le sein de la mère. Ce qui est souvent rare.

Dans tous les cas , la présidente des sages -femmes note que « le traitement appliqué dépend de la complexité de la malformation. C'est ainsi que parfois les parents optent pour des avortements thérapeutiques. Lorsque l'on constate que le futur enfant ne survivra pas à la naissance avec cette malformation, il y a un comité éthique qui de manière concertée décide de l'arrêt de cette grossesse ».

SPORT/ CAN 2019/MATCH DECISIF BENIN-TOGO :

Ces chiffres qui doivent inquiéter les Eperviers

Le Bénin et le Togo s'affrontent ce 24 mars au stade de l'Amitié à Cotonou dans le cadre de la dernière journée des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) 2019, qui se tiendra en Egypte. Ce match décisif pour les deux pays devrait attribuer le dernier ticket qualificatif dans ce groupe. Si un match nul suffit pour les Ecureuils, les Eperviers quant à eux devront impérativement gagner pour espérer rejoindre les 23 autres nations. Et si l'on se réfère à l'historique des derniers matchs entre les deux pays, il y a lieu de s'inquiéter.

La rivalité entre les deux voisins sur le plan sportif est vieille de plus de 37 ans. En effet, c'est en 1982 que le Togo et le Bénin se sont pour la première fois rencontrés lors d'un match amical, qui s'est soldé par un score nul de 2 buts partout. Depuis, les deux pays se sont affrontés 16 fois. Et le moins qu'on puisse dire, c'est que l'avantage est au Togo qui aura gagné 7 fois et perdu que 2 fois, contre 7 matchs nuls.

Jusqu'en 2006, le Bénin n'avait jamais battu le Togo. Et il a fallu le 09 septembre dernier pour voir le premier 0-0 entre les deux nations. Les scores les plus larges sont un 3 à 0 pour le Togo en 1995 à Lomé, et un 4-1 en

faveur du Bénin à Cotonou lors des éliminatoires de la CAN 2008. Il faut noter que le Togo n'a jamais perdu sur ses terres contre le Bénin.

Chiffres inquiétants tout de même : entre 2007 et 2018, des quatre rencontres disputées entre les pays frontaliers, le Bénin a remporté 2 et fait deux matchs nul. Depuis 2007, il n'a donc plus perdu contre le Togo, ni à Lomé ni à Cotonou. Or, pour se qualifier les Eperviers n'auront d'autres choix que de gagner. En outre, le Bénin occupe la 94^e place au classement FIFA, alors que notre pays est relégué à la 122^e.

Cependant, sur l'ensemble des

confrontations, il y a des motifs d'y croire : les 17 rencontres entre les deux voisins ont donné 8 victoires pour le Togo, 2 pour le Bénin et 7 matchs nuls. Et un total de 37 buts, dont 23 pour notre pays et 14 pour les Ecureuils. Le dimanche prochain, 1 seul suffira au bonheur des Eperviers.

Récapitulatif des matches entre le Togo et le Bénin

11 juillet 1982 : Match amical Togo -Benin 2-2
30 mars 1983 : Match amical Benin-Togo 0-2
14 octobre 1990 : Eliminatoires Can



Les Eperviers

1992 Benin-Togo 1-1
14 juillet 1992 : Eliminatoires Can
1992 Togo-Benin 2-0
13 mai 1995 : Match amical Togo-Benin 3-0
20 août 1996 : Match Togo-Benin 2-0
19 janvier 1997 : Match Togo-Benin 1-1 match amical
9 septembre 1998 : Match amical Togo-Benin 1-0
4 juin 2000 : Match amical Bénin-Togo 1-2
30 décembre 2001 : Match amical Bénin-Togo 1-1

20 mai 2004 : Match amical Bénin-Togo 0-1
23 mai 2004 : Match Togo-Benin match amical 1-1
3 septembre 2006 : Eliminatoires Can
2008 Togo-Benin 2-1
17 juin 2007 : Eliminatoires Can
2008 match Bénin -Togo 4-1
16 juillet 2017 : Eliminaire Chan
Togo-Benin 1-1
23 juillet 2017 : Eliminatoires Chan
Benin-Togo 1-1 (Tab 8-7 pour le Bénin)
09 septembre 2018 : Eliminatoires
CAN 2019. Togo-Bénin 0-0

SOCIETE /PROLIFERATION DES EGLISES:

(Suite de la page 10)

Cette police qui se veut une cellule de liaison entre la Direction des Cultes et les forces de sécurité et de défense nationale, est composée de gendarmes et de policiers et est placée sous les ordres du Directeur des Cultes, le Chef d'Escadron Béléi Bédiani. Elle a pour attributions d'exercer un contrôle régulier renforcé à travers des investigations ciblées, de faire le suivi des activités cultuelles et de prendre des mesures de coercition en cas de

nécessité. Pour les autorités, il s'agit là de trouver une panacée au problème lié à l'exercice de la liberté de religion dans l'Etat laïc qu'est le Togo.

Deux numéros gratuits

La suspension ou la fermeture des lieux de culte est encadrée. En cas de plainte pour abus de confiance, escroquerie, ou violations de toutes sortes contre un pasteur , la Direction des Cultes mène

ses propres investigations avant d'orienter le plaignant vers la juridiction compétente. C'est le cas par exemple du « prophète » Maranatha Mash'ia et de son épouse, accusés « d'escroquerie, de refus d'assistance à une personne en danger, de menace de mort et de séquestration ». Ils ont été acquittés pour les faits d'escroquerie mais condamnés pour « fausses déclarations ».

Dans les cas de nuisances sonores,

la Direction des Cultes convoque le responsable de l'église et le dénonciateur pour une conciliation. En cas de récidive, une équipe de la Direction est envoyée sur le terrain pour une visite inopinée. Des investigations menées permettront de prendre le cas échéant, une décision de fermeture, signée par le Ministre de l'Administration territoriale.

« Face aux activités de ces églises, la population doit être vigilante

pour constater et dénoncer les éventuels abus ainsi que les actes contraires à la loi et aux mœurs, ou toute pratique contre-nature, en remontant l'information aux autorités compétentes », recommande le Chef d'escadron Béléi. Deux numéros gratuits, le 171 et le 172 sont mis à la disposition du public pour saisir la police ou la gendarmerie. La Direction des Cultes peut être par ailleurs saisie par courrier ou directement.

CFAO MOTORS célèbre le 08 mars sur fond de promotion de son personnel féminin

✎ Nana GARBA
Stagiaire

A l'instar des autres pays, le Togo a célébré le vendredi 08 mars dernier la Journée Internationale de la Femme, sous le thème « Femme et gouvernance locale ». Dans cet esprit, les femmes de la filiale togolaise de la société CFAO Automobile, distributeur exclusif de quatre marques de renommée mondiale Toyota, Citroën, Bridgestone et Yamaha, ont organisé un banquet autour duquel s'est retrouvé tout le personnel.

Le Groupe CFAO a innové cette année pour la célébration du 08 mars. La commémoration a réuni pour la première fois, toutes les femmes du groupe, notamment celles du département activité auto (servers Motors), celles du département activité technologique (servers Technologie), et celles relevant de la pharmacie. « Nous étions plus de cinquante femmes présentes pour ce clin d'œil qui nous est adressé », a indiqué Mme Tabara LY, directrice administrative et financière de CFAO.

Prenant la parole à cette occasion, le directeur général, Hervé MANNERIE

a d'abord souhaité une très bonne fête à toutes les femmes en général et à celles de CFAO MOTORS Togo, en particulier. Il a ensuite apprécié le dynamisme des femmes de son entreprise et réitéré son engagement à promouvoir la gente féminine au sein de l'entreprise. Pour lui, cette marque adressée aux employées en ce 08 mars, témoignait des engagements des dirigeants de la société en faveur de l'équité du genre et du respect des droits des femmes.

Ce à quoi a répondu en écho, Mme Tabara LY, soutenant qu'« au

sein de notre entreprise, aucune discrimination n'est faite en ce qui concerne le genre, le salaire. Il y a une certaine égalité entre les femmes et les hommes. Ils ont tous droit aux mêmes chances d'accéder aux postes dirigeants ». D'ailleurs, précise-t-elle, « il y a des postes de grandes responsabilités et stratégiques qui sont confiés aux femmes à CFAO ». La directrice administrative et financière évoque sa propre expérience et sa promotion à ce poste depuis maintenant seize (16) ans » pour appuyer ses propos.

Au surplus, a-t-elle indiqué, « la moitié des femmes de notre entreprise sont des



Photo d'ensemble des femmes de CFAO Motors avec le directeur

cadres avec des niveaux d'études élevés dont la plus diplômée a un master ».

Reconnaissantes pour l'initiative prise par leur employeur, les femmes du groupe ont réaffirmé au directeur général leur disponibilité à contribuer

aux performances de l'entreprise.

La cérémonie a été essentiellement marquée par une collation entre les membres du personnel et la remise de bouquets de fleurs à chaque femme de la société.

TELEPAIEMENT A L'OTR :

✎ Charles DJADE

La BTCL rejoindra bientôt l'UTB et Ecobank

La Banque togolaise pour le commerce et l'industrie (BTCL) devrait emboîter le pas à l'Union Togolaise des Banques (UTB) et Ecobank pour offrir les services de télépaiement des impôts et taxes au Togo. C'est ce qu'a affirmé vendredi 16 mars, Esso-Wavana Adoyi, commissaire aux impôts de l'Office Togolais des recettes (OTR) lors d'une rencontre d'échanges et de partage sur les réformes effectuées dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires avec la presse. Elle deviendra la troisième banque

à offrir un tel service après l'Union Togolaise des Banques (UTB) et Ecobank Togo.

Le télépaiement fait partie des réformes de dématérialisation des opérations lancées il y a quelques années par l'OTR, institution née de la fusion entre la douane et l'impôt.

La réforme permet progressivement de mettre fin aux paperasses et aux contribuables (entreprises et opérateurs économiques) de gagner du temps, de même que de payer les taxes et impôts sans avoir à se déplacer vers les bureaux ni vers un démembrement de l'Office.



Adoyi Esso-Wavana, Commissaire aux Impôts de l'OTR

SOFIE :

✎ Nana GARBA
Stagiaire

La solution qui rend l'eau potable disponible

Le vendredi 08 mars dernier, à Wahala (région des Plateaux), localité située à 120 km de Lomé, le ministre de l'Eau, de l'Équipement Rural et de l'Hydraulique Villageoise Antoine Gbegbeni et le ministre des Postes, de l'Économie Numérique et des Innovations Technologiques Cina Lawson ont procédé à l'inauguration du projet « Suivi des Ouvrages de Forage et des Indicateurs pour l'Eau » (SOFIE). Objectif : rendre permanente la disponibilité de l'eau potable dans la localité grâce à une solution centrée sur l'utilisation de la téléphonie mobile.

Concrètement, SOFIE est un dispositif innovant basé sur la téléphonie mobile qui permet d'assurer aux populations un suivi en temps réel des ouvrages de forage, notamment de détecter et de localiser les pannes sur le réseau au moyen du GPS et d'intervenir rapidement.

Selon le ministre de l'Eau, de l'Équipement Rural et de l'Hydraulique Villageoise, Antoine Gbegbeni, trois objectifs spécifiques sont visés à travers ce projet. Il s'agit d'abord de permettre aux utilisateurs de forages d'informer en toute simplicité le ministère en charge de l'eau sur les pannes

enregistrées au niveau des ouvrages d'eau. L'idée ensuite est que les réparateurs informent le ministère de leur disponibilité et que celui-ci mesure leur réactivité dans l'intervention sur les ouvrages en panne.

Enfin, le projet vise à doter le ministère de l'eau d'un outil dédié à une meilleure gestion des ouvrages, avec une traçabilité des opérations, un monitoring en temps réel des pannes et des indicateurs pertinents de suivi-évaluation.

Pour ce faire, deux mille (2 000) portables ont été mis à disposition des

membres des comités Eau, avec des numéros d'appel spécifiques.

Selon Cina Lawson, des progrès sont enregistrés, notamment en termes de réduction du délai de réparation des forages d'eau. « Depuis le démarrage effectif de la phase pilote en 2018 jusqu'au début de la généralisation en 2019, le projet a permis de réduire considérablement le délai de réparation des forages qui est passé de plusieurs mois à trois (3) jours maximum », se réjouit-elle, avant d'ajouter que : « ce projet confirme une nouvelle fois le rôle du numérique comme précieux



Les ministres Antoine Gbegbeni et Cina Lawson

outil de développement ».

Notons que la phase pilote a permis de connecter 2406 forages à SOFIE et de former 4812 membres des comités d'Eau, 52 agents du ministère de l'eau,

ainsi que 200 artisans réparateurs.

Pour la prochaine phase, il est prévu de connecter l'ensemble des 9.460 autres forages du Togo à SOFIE et de former les différents acteurs pour un meilleur suivi des ouvrages.

INTERVIEW : DIA NU'ELLA, LA « SHOW-WOMAN » TOGOLAISE

✪ Wilfried ADEGNIKA

« Je sais qu'ils finiront par m'aimer, alors je n'y accorde pas trop d'importance »

Artiste féminin de la chanson togolaise, Dia Nu'Ella témoigne d'une fougue sans pareil dans ses morceaux et choque par ses lyrics. Elle perce dans un genre musical connu pour être au Togo l'apanage des hommes. Découvrons-la !

FI : Qui est Dia Nu'Ella ?

Dia Nu'Ella : Je suis Manuella-Diane APETA à l'état civil, et Dia Nu'Ella est mon nom de scène. J'évolue dans le Dance Hall avec un mélange d'Afro.

FI : On ne trouve plus d'artistes féminins togolais dans le RnB, le Zouk et le Hip-hop. Pourquoi ce choix du style dance hall ?

DN : Je pense que c'est le choix d'être un peu plus différente des autres. J'ai aussi des chansons à venir qui seront dans le style RnB et Hip Hop.

FI : Tu t'es révélée au public grâce à ton single « Mon gars » ; est-ce un supplice vécu ?

DN : Pas totalement, mais au moins une fois dans sa vie, une femme se retrouve face à ce fléau. Un gars, une invitation à manger, un petit cadeau, etc... Et tout le monde connaît ce qui suit après. C'est ce quotidien de la femme que j'ai eu envie de raconter dans cette chanson.

FI : Si non d'où t'est venue cette

inspiration ?

DN : Tout s'est passé au studio. C'est parti d'un instrumental que m'a présenté Marc Strong, mon arrangeur. S'en est suivie l'écriture du texte et ça s'est terminé par ceci. On a pris des risques sur les paroles et voilà.

FI : A ce jour, de combien d'œuvres dispose Dia Nu'Ella ?

DN : Aujourd'hui, nous disposons de plusieurs morceaux dont deux qui sont officiels à savoir « Mon gars » et « Edoovi ».

FI : « Edoovi » serait-ce une réponse ou une vengeance à « Mon gars » ?

DN : Vous avez tout compris, c'est le match retour (rires...). Le gars t'invite à sortir, puis après à aller connaître chez lui. Arrivée chez lui, tu le vois se doper mais à la fin, Edoovi fait tomber l'arbre (rires...).

FI : Chaque artiste véhicule un message à travers ses chansons, quels messages délivres-tu ?



DN : Je parle beaucoup de l'homme et de la femme, des relations de couple et bientôt d'autres sujets qui seront développés.

FI : On te taxe d'être vulgaire dans tes chansons ; que réponds-tu à cela ?

DN : Il suffit d'aller sur Youtube pour trouver la réponse à tout. Quand tu vois 1.000 likes pour un morceau, y'a toujours une personne qui vient dire qu'elle n'aime pas. Moi je sais qu'ils finiront par m'aimer ; alors je n'y

accorde pas trop d'importance.

FI : Quelle touche particulière penses-tu apporter à la musique togolaise ?

DN : Le plus important pour moi aujourd'hui, c'est de travailler ma musique. Proposer des titres qui plaisent et évoluer avec les projets en cours. S'il arrive un jour que je ramène un MTV Awards, au-delà de me faire plaisir, je serai la première femme togolaise à réussir cet exploit. Ce sera un prix pour la musique togolaise. Je

pense que c'est pour cela que tout le monde se bat.

FI : Tu as été primée tout récemment aux Heroes 228. Qu'est ce que ça t'a fait de recevoir cette distinction ?

DN : Je pense que ça été un encouragement et en même temps un rappel à beaucoup plus travailler.

FI : Le 26 février dernier, a été lancé le clip de ta collaboration avec Pikaluz. Comment est-on arrivé à ce featurig ?

DN : Mon BaBanGuiDa a eu l'amabilité de m'inviter sur son projet et voilà ; je n'ai pas hésité. Je profite pour lui dire merci et à toute son équipe.

FI : Un rêve à réaliser ?

DN : Tout le monde a un rêve. Celui d'un artiste togolais, c'est de remplir le Stade Omnisports de Lomé. Je pense que ça m'irait bien de le remplir en 2020.

FI : Un message aux fans

DN : A tous mes fans, je dis merci d'être là depuis le début de cette aventure. Vous ne serez pas déçus, c'est une promesse. Et merci au journal Focus Infos.

« Gaetan Couture » révèle de nouveaux talents de la mode togolaise

✪ W. A

Le dimanche 17 mars dernier s'est déroulée une soirée de défilé de mode dans la banlieue nord de Lomé dénommée « Mode révélation », organisée par la maison de mode Gaetan Couture Fashion House qui a permis de découvrir les virtuoses issues des mains de Gaetan Fianho et de ses apprenties.

Cet évènement bien particulier par sa nature a permis aux apprenties de la maison de mode Gaetan Couture de faire montre de leurs savoirs, et aussi de remise de diplômes de fin d'apprentissage.

Occasion pour Gaetan Fianho de présenter deux de ses collections à savoir : six silhouettes et Dream, et pour Stephane Mambo styliste ivoirien, parrain de l'évènement, de présenter sa collection Silhouette et aussi pour les lauréats de la soirée, de la promotion « Vaillants » de présenter chacune deux créations. Loin des cérémonies traditionnelles de remise de diplômes, c'est carrément à un vrai défilé de mode selon les règles de l'art que le public ayant fait le déplacement, a assisté.

« C'est ma première fois de libérer des

apprenties et ces douze représentent mes premières apprenties. Je me suis dit je ne vais pas faire comme tous les autres et elles vont venir danser et repartir. Aussi ai-je décidé d'y apporter ma touche particulière en le faisant sous forme carrément d'un évènement de défilé que j'ai nommé 'Mode Révélation', afin qu'elles puissent montrer au public ce qu'elles ont réellement appris chez moi », a déclaré Gaetan, responsable de la maison de mode 'Gaetan couture'.

Pour ce qui est du devenir de ses apprenties à la suite de cette remise de diplômes, il affirme : « Après cette libération, je vais continuer à les suivre jusqu'à ce qu'elles puissent s'installer définitivement à leur propre compte et les encourager à travailler même plus que moi. Je prends sur moi de leur payer leur

déplacement sur la Côte d'Ivoire en vue d'un stage de perfectionnement de six mois auprès de Stéphane Mambo ».

« On dit de nos jours qu'il n'y a pas de travail mais quand tu te donnes à fond dans ce que tu fais, ça paie toujours. Il est bien vrai qu'il faut aller à l'école et avoir des diplômes mais on peut toujours aussi apprendre un métier et vivre de cela », conclut-il.

« Je suis à cet évènement non seulement en tant que parrain mais aussi pour doter ces apprenties sortantes de la maison de mode 'Gaetan Couture', qui constituent la promotion 'Vaillants', de diplôme international ivoirien, signé par le gouvernement ivoirien et moi. Ceci leur fera un diplôme en plus de celui national reçu. Avec ça, elles peuvent même aller jusqu'en Europe le faire



Photo de famille des lauréats

valoir », a déclaré Stephane Mambo, parrain de l'évènement et promoteur du Festival International de la Mode d'Abidjan (FIMA).

Quant à Henriette Dumassi, présidente de la section 12 du syndicat des couturiers et tailleurs, à laquelle appartient Gaetan, elle reconnaît : « Le dynamisme et la disponibilité dont fait preuve Gaetan au sein de notre association,

nous a motivé à sortir nombreux afin de le soutenir pour la réussite de cet évènement. Nous avons apprécié la touche de particularité innovante qu'il a su apporter à la cérémonie de libération ».

« Tour s'est bien passé, j'ai vraiment apprécié la soirée parce ça change des autres cérémonies auxquelles on assiste. Vraiment c'était chic », a déclaré Takya venue assister à l'évènement.

CORIS EPARGNE **KID**

**+ 4,5% D'INTÉRÊT
2,5% DE BONUS SUR INTÉRÊT
2 FOIS L'AN***

DÉPÔT MINIMUM
5 000 FCFA

OFFERT
JUSQU'AU
30 AVRIL 2019

*Offre soumise à conditions



by Coris

La Banque Autrement
www.corisbank.tg

